

Réf dossier : 2102
N° ordre de passage : 17
N° annuel : C2017_0526

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2017

Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2018 - Débat

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget.

La note en pièce jointe reprenant les orientations budgétaires pour 2018 vise à introduire ce débat.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h35, Mme BERCES (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h35 et jusqu'à 21h05, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy) à partir de 18h28, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h40, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18h25 et jusqu'à 21h05, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h25 et jusqu'à 21h05, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h35, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) à partir de 18h23 et jusqu'à 20h20, Mme DEL SÔLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h20, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h35 et jusqu'à 21h05, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à partir de 18h12, Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h22 et jusqu'à 21h05, Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) jusqu'à 21h05, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h11 et jusqu'à 21h05, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h42 et jusqu'à 21h05, M. FROUIN (Petit-Quevilly) jusqu'à 21h05, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h40 et jusqu'à 21h05, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 21h02, Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 21h02, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 21h05, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h40, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme LE COMPTE (Bihorel) à partir de 18h11 et jusqu'à 21h05, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) à partir de 18h28, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h05, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h48, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h05, M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 21h05, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M.

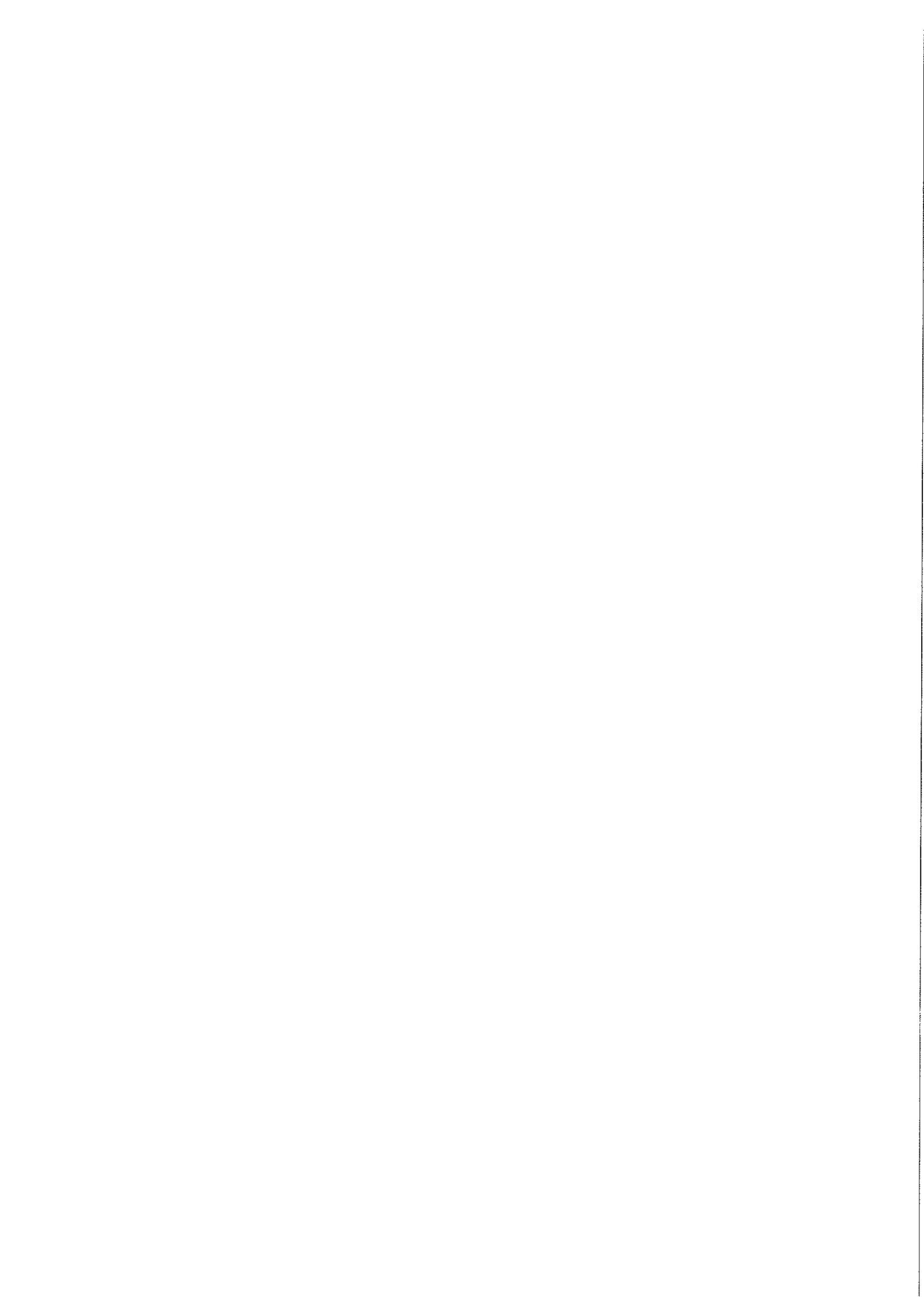
OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevilly), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen) jusqu'à 19h20, M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 18h20, Mme ROUX (Rouen) jusqu'à 21h05, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h25, M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 18h58, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) à partir de 18h20.

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS à partir de 18h12, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BALLUET (Rouen) par M. PESSIOT, M. BARON (Freneuse) par M. LE NOE, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON, M. DUCHESNE (Orival) par Mme BARRIS, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme DIALLO, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR à partir de 18h28, M. GUILLIOT (Ymare) par M. GRENIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 20h et jusqu'à 21h05, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP à partir de 18h20, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. OBIN, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT à partir de 19h20, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par Madame GUGUIN jusqu'à 21h05, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. MERABET à partir de 18h58, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. JAOUEN (La Londe), Mme LAHARY (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), Mme SLIMANI (Rouen), Mme TIERCELIN (Boos).



METROPOLE ROUEN NORMANDIE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2018

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.



I – Le contexte national et international

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat
- Impacts pour la Métropole Rouen Normandie
- Politiques contractuelles

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette

V – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Perspectives économiques

Le climat conjoncturel de la Zone Euro s'est progressivement amélioré, avec un retour de la croissance en Zone Euro, bien que les fondamentaux économiques restent encore à confirmer.

- Les principaux indicateurs de confiance (investisseurs, consommateurs, climat des affaires, etc.) témoignent de la reprise observée sur 2017.
- Les résultats de croissance pour le premier trimestre 2017 sont ressortis supérieurs aux prévisions dans plusieurs pays de la Zone Euro, notamment en Allemagne, en Espagne, en France et en Italie. Les prévisions de croissance pour la Zone Euro ont été revues à la hausse par le FMI et la BCE. La croissance en Zone Euro pourrait ainsi s'établir à 1,9% en 2017 et 1,7% en 2018 selon les dernières projections du FMI.
- L'inflation est ressortie modérée puisque l'impact du rebond des prix du pétrole du second semestre de 2016 s'est estompé.

Dans un second temps, les cours du pétrole ont de nouveau reculé en 2017 en raison de l'importance des stocks aux États-Unis et de la hausse de l'offre. Par conséquent, en dépit de l'évolution encourageante de la croissance économique, l'inflation demeure basse.

La BCE a revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour 2018, à 1,2%, et 2019, à 1.5%. Par ailleurs, l'appréciation récente de l'Euro, qui a progressé à 1,20 dollar à la fin du mois d'août, devrait avoir des conséquences négatives sur l'inflation. En effet, à travers la diminution du prix des produits importés en Zone Euro (mécanisme de la déflation importée), cette appréciation tire à la baisse l'inflation Européenne ce qui va à l'encontre des objectifs de la BCE (inflation inférieure mais proche de 2%).

Les risques économiques, financiers et politiques au sein de la Zone Euro se sont modérés mais restent présents :

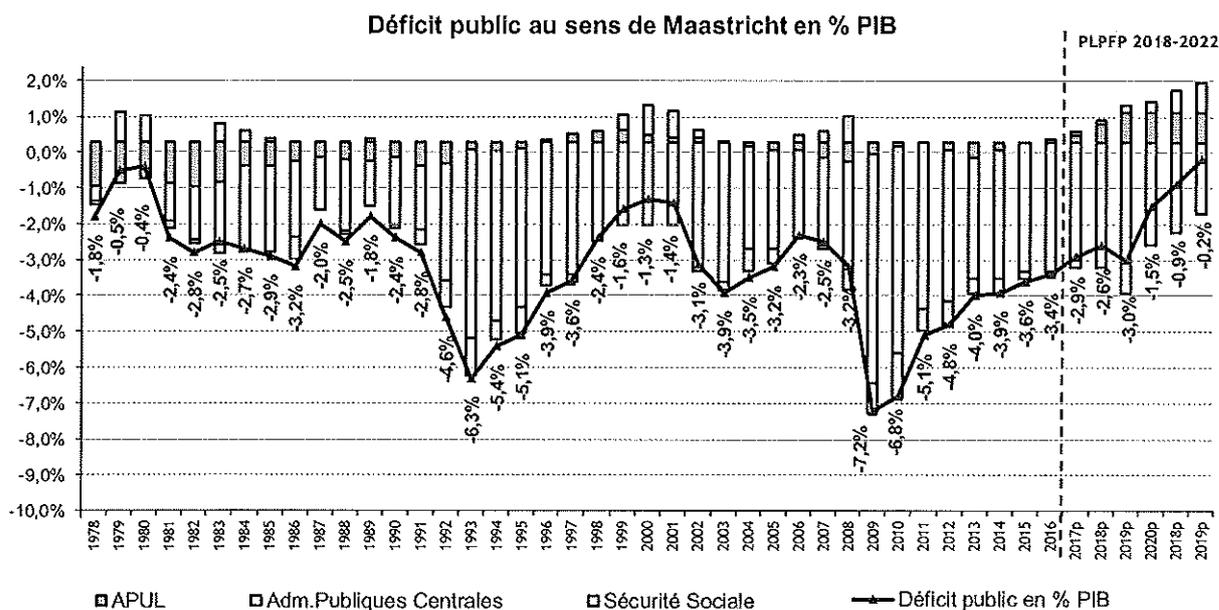
Le risque politique en Europe lié à la montée du populisme d'extrême droite a marqué le premier semestre 2017 (élections aux Pays-Bas et en France, risque de sorties de la Zone Euro, élections à venir en Allemagne, négociations sur le Brexit). Ce risque politique s'est atténué à la fin du premier semestre 2017, suite notamment aux élections françaises et à une volonté politique de consolider la Zone Euro. Le manque de visibilité qui entoure la mise en œuvre du Brexit constitue encore un facteur d'instabilité fort. Cela pourrait nuire à la confiance et avoir un effet dissuasif sur l'investissement privé.

Dans plusieurs pays de la Zone Euro, notamment en Italie, la fragilité des bilans bancaires et des perspectives négatives en matière de profits pourraient renforcer de nouveau les risques liés à la stabilité financière.

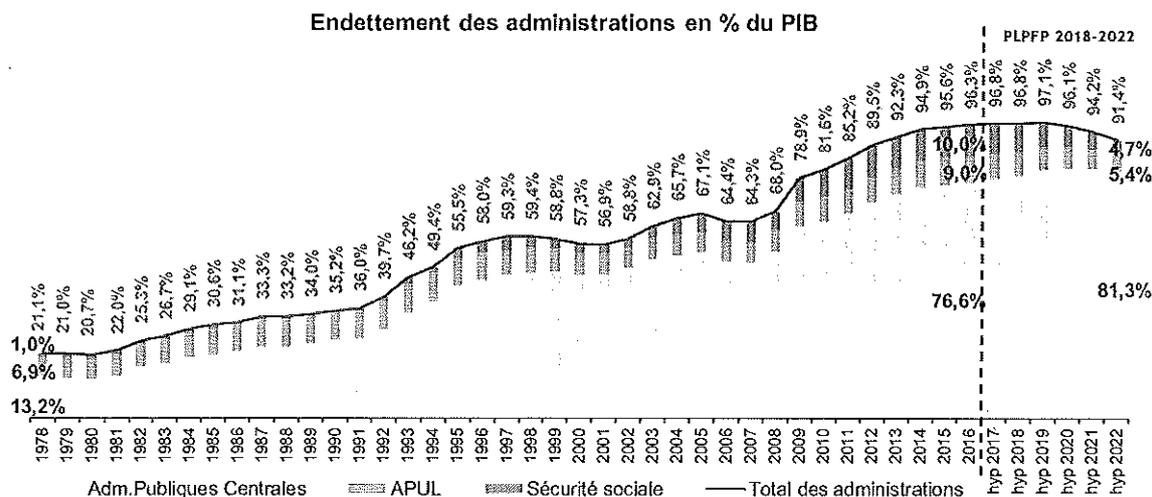
Depuis plusieurs années, les Etats bénéficient d'un environnement de taux bas pour emprunter, ce qui permet en partie de limiter le déficit public. Une dynamique de remontée des taux d'intérêt long terme pourrait entraîner une progression du taux apparent d'endettement des Etats (charge d'intérêts de la dette / montant total de la dette) et une dégradation de la dynamique de la dette publique.

✓ Budget de l'Etat : situation des finances publiques

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a été présenté le 27 septembre dernier. Ce projet de loi est assis sur une hypothèse de croissance de 1,7% par an sur toute la période. La trajectoire présentée s'inscrit dans une perspective de retour à l'équilibre des comptes publics : de -3,4% du PIB en 2016, et -2,9% en 2017, le déficit prévisionnel est progressivement ramené à -0,2% du PIB à horizon 2022. Les administrations publiques locales participeraient selon ces projections, de manière très forte, à cette réduction du déficit : sur la même période leur solde positif passerait ainsi de 0,1% du PIB à 0,9% du PIB.



Les administrations publiques locales contribueraient également à la réduction de l'endettement public : leur dette passerait de 9% du PIB à 5,4% à horizon 2020, alors que celle de l'Etat continuerait à croître :



Dispositions du PLFI 2017 relatives aux collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoient de nouvelles modalités d'encadrement des finances locales afin d'aboutir à ce double objectif d'augmentation de leur excédent et de réduction de leur endettement.

a) Des objectifs en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement et de désendettement

Sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 Md€. Le Gouvernement actuel fixe un nouveau cadre financier aux collectivités locales.

Sur la période à venir, il est aujourd'hui demandé :

- une diminution des dépenses publiques locales de 13 Mds d'euros d'ici 2022,
- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités de +1,2%/an en valeur (cet objectif national s'apprécie en prenant en compte les budgets principaux et annexes des collectivités locales),
- un objectif de baisse de l'endettement qui pourrait obérer les capacités d'investissements des collectivités.

Les modalités pour atteindre ces objectifs feront l'objet d'une contractualisation entre les collectivités et les préfets pour les 319 collectivités les plus importantes qui concentrent les 2/3 des dépenses de fonctionnement des collectivités. Seront concernés les régions, départements, Métropoles, les agglomérations de plus de 150.000 habitants et les villes de plus de 50.000 habitants

L'objectif du Gouvernement est d'accroître la capacité d'autofinancement des collectivités tout en minorant le recours à l'endettement.

➤ Impact pour la Métropole Rouen Normandie

- La Métropole sera concernée par ce dispositif de contractualisation. L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans les perspectives d'arbitrage en fonctionnement affichés par la Métropole dans ses perspectives budgétaires.
- A l'occasion des prochains DOB, la Métropole devra présenter ses objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de son endettement.
- Enfin, un mécanisme de correction en cas de non-respect des objectifs nationaux sera mis au point nationalement, et inscrit dans la loi. Ces corrections pourront porter sur les concours de l'Etat ou sur les ressources fiscales affectées aux collectivités locales, sans qu'il ne soit possible à ce stade d'évaluer l'impact pour la Métropole.

b) Un encadrement complémentaire de la gestion locale avec la création d'une « règle d'or » renforcée

L'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec l'instauration d'un ratio de capacité de désendettement maximale à respecter par les collectivités locales.

Ces plafonds seront fixés par décret dans la limite de seuils proposés par la loi, soit 11 à 13 ans pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Ce ratio est calculé sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Ce dispositif est contraignant :

- A compter du DOB 2019, les collectivités locales dont le ratio d'endettement aura dépassé la norme sur le dernier exercice connu, devront présenter un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles détaillant la trajectoire de réduction des écarts avec la norme nationale et les mesures permettant d'y parvenir. Il doit être approuvé par une délibération motivée distincte de celle du DOB ;
- A défaut d'adoption de ce rapport ou s'il juge les mesures insuffisantes, le préfet saisit dans un délai d'un mois la CRC. La CRC rend alors un avis comportant une analyse de la situation financière et des recommandations formulant une trajectoire de réduction des écarts avec la norme nationale et les mesures permettant d'y parvenir ;
- De même, si les objectifs prévus dans le rapport ou dans l'avis rendu par la CRC ne sont pas atteints, le préfet saisit la CRC qui a alors deux mois pour proposer une trajectoire de retour à la norme et des mesures permettant d'y parvenir ;
- Le budget primitif suivant est alors automatiquement transmis par le préfet à la CRC. Si celle-ci constate que la collectivité n'a pas pris les mesures suffisantes elle propose dans les deux mois des mesures au préfet qui règle alors le budget. S'il s'écarte des mesures préconisées, il doit motiver sa décision.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

La capacité de désendettement de la Métropole (3,1 années en 2016) est inférieure à ces seuils. Elle a par ailleurs déjà anticipé ce type d'objectif en se fixant un plafond de capacité de désendettement à 10 ans dans le cadre de ses prospectives budgétaires. En revanche, l'objectif d'évolution de 1,2% des dépenses de fonctionnement sera très difficile à atteindre pour 2018 et 2019 dans un contexte de consolidation de l'exercice de compétences des Métropoles. D'autre part, comme évoqué un objectif national de désendettement pourrait bloquer les capacités d'investissement.

c) Concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminuent dans le projet de loi de finances 2018, du fait :

- de la suppression de l'enveloppe de 450 M€ qui était destinée au financement de la compétence développement économique des régions,
- et de la diminution des crédits alloués aux subventions hors mission « relations avec les collectivités territoriales » (il s'agit de subventions diverses accordées par les ministères).

Cependant contrairement aux années passées, la DGF sera stable (+0,4).

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

La dotation d'intercommunalité, première composante de la DGF et sur laquelle était opéré le prélèvement pour contribution au redressement des comptes publics, sera stable à 16,8 M€.

Après une baisse de 2,8 % en 2017, la dotation de compensation, seconde composante mais la plus importante de la DGF pour 48,8 M€, pourrait être une variable d'ajustement du Comité des Finances Locales (CFL) afin de financer l'évolution d'autres dotations. Aussi, dans l'attente des arbitrages, la Métropole prévoit une évolution négative de - 3% entre 2017 et 2018 (soit 47,3 M€ pour 2018 : -1,4M€). Le niveau de cet écrêtement n'est pas encore connu à ce jour.

La Métropole touche une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 20,4 M€. Si le taux de minoration attendu de 16,9 % est appliqué, cela correspondra à une perte de ressources de 3,4 M€.

Dans ses récentes annonces (septembre 2017), le Gouvernement s'est engagé à continuer à faire progresser la péréquation en abondant la DSU, DSR pour 180 M€ (90 M€ chacun).

d) Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 Mds€

La montée en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 2% des ressources fiscales du bloc communal, initialement fixée à 2016, avait été successivement repoussée à 2017, puis 2018 lors des lois de finances 2016 et 2017.

Le projet de loi de finances 2018 devrait maintenir à 1 Mds€ le montant du Fonds, montant en vigueur depuis 2016.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

En 2017, le territoire de la Métropole était à la fois contributeur (à hauteur de 1,3 M€) et bénéficiaire (à hauteur de 12,2 M€) au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. La Métropole était bénéficiaire net du FPIC pour 4,2 M€ (0,76 K€ de prélèvement et 4,95 M€ de reversement).

La stabilisation de l'enveloppe du fonds devrait entraîner une relative stabilité des volumes correspondants, les bouleversements de la carte intercommunale au niveau national ayant produit leurs effets en 2017.

C'est pourquoi le budget 2018 se positionnera dans la continuité de 2017. Nous prévoyons un reversement (recette) de 4,9 M€ et un prélèvement (dépense) de 0,8 M€.

Néanmoins, le territoire reste proche du seuil d'éligibilité au reversement. En cas de basculement, un mécanisme de garantie dégressive est prévu.

e) L'instauration d'une nouvelle exonération en matière de cotisation foncière des entreprises

Les redevables à la cotisation minimum réalisant un chiffre d'affaire ou de recette inférieur ou égal à 5K€ seront exonérés de la cotisation de CFE.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

Une compensation de cette exonération par l'Etat est prévue : en revanche, comme toute compensation d'exonération, il est possible qu'elle soit amenée à diminuer les années suivantes.

Un contexte favorable qui accompagne activement les réformes territoriales

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus d'environ 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Déjà plus de 7 millions d'euros ont fait l'objet d'engagements financiers de la part de l'Etat.

Outre cette dotation de soutien à l'investissement public local, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ces investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain.

Fin septembre, la Métropole a également déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. La programmation sur cette enveloppe est à présent lancée.

Des appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable, contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont fait évoluer les compétences des collectivités territoriales en supprimant la clause de compétence générale pour les régions et les départements et en clarifiant leurs rôles, ainsi que ceux des communes et de leurs groupements. Au 1^{er} janvier 2016, la Région Normandie a été créée, issue de la fusion des deux anciennes régions Basse Normandie et Haute Normandie. Afin d'harmoniser les contrats de territoire existant au sein de deux anciennes régions, un cadre unique de contractualisation a été proposé pour l'ensemble des territoires. Un avenant au contrat de Métropole détaille un programme de 58 actions lissées jusqu'en 2021 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant de l'ordre de 142 M€ de subventions de la Région Normandie. La Métropole Rouen Normandie va par ailleurs s'engager davantage, aux côtés de la Région, en faveur de l'apprentissage par l'intégration de clauses relatives à l'apprentissage dans les marchés et au sein de l'EPCI et de ses communes membres.

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

Depuis 2013, le niveau de l'épargne brute de la Métropole est resté stable sur la période avec une moyenne de 90 M€ (tous budgets confondus) pour atteindre 111 M€ en 2015. L'épargne brute consolidée de la Métropole atteint 114 M€ en 2016, et se maintient à 20,4% des recettes de fonctionnement hors cession d'actifs. Ce niveau, se situe dans la moyenne haute des Métropoles et demeure supérieur à celui des communautés d'agglomérations.

EPARGNE BRUTE CONSOLIDEE (tous budgets confondus)

	2013	2014	2015	2016
En M€	94	92	111	114

Malgré l'accentuation de la contribution au redressement des finances publiques et une fiscalité mesurée, la Métropole voit augmenter ses recettes de fonctionnement de 2,2% grâce notamment à la progression des produits des services et à la dotation du Département liée à la compensation des charges transférées.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	2015	2016	Variation N-1
En M€	417,7	424,1	434,1	443,4	+2,1%

La poursuite des transferts de compétences et d'équipements en provenance des communes et du Département contribue à une progression des dépenses de fonctionnement.

Depuis la création de la CREA, au 1^{er} janvier 2010, le niveau des dépenses d'investissement (hors dette) réalisées sur le territoire est resté élevé. En 2016, ce niveau est encore légèrement inférieur à celui des Métropoles mais reste supérieur à celui des communautés d'agglomération. Les années 2018 et 2019 constitueront des pics importants en matière d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2013	2014	2015	2016
En M€	150	126	163	150

En 2016, l'épargne brute a permis de financer 75,9% des investissements. Par ailleurs sur cet exercice, les emprunts ont contribué au financement de 17% des investissements, ce qui constitue une évolution par rapport au mouvement de désendettement constaté entre 2014 et 2015.

L'évolution du ratio de la capacité de désendettement reste satisfaisante malgré les transferts de compétences et la modification de la structure.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

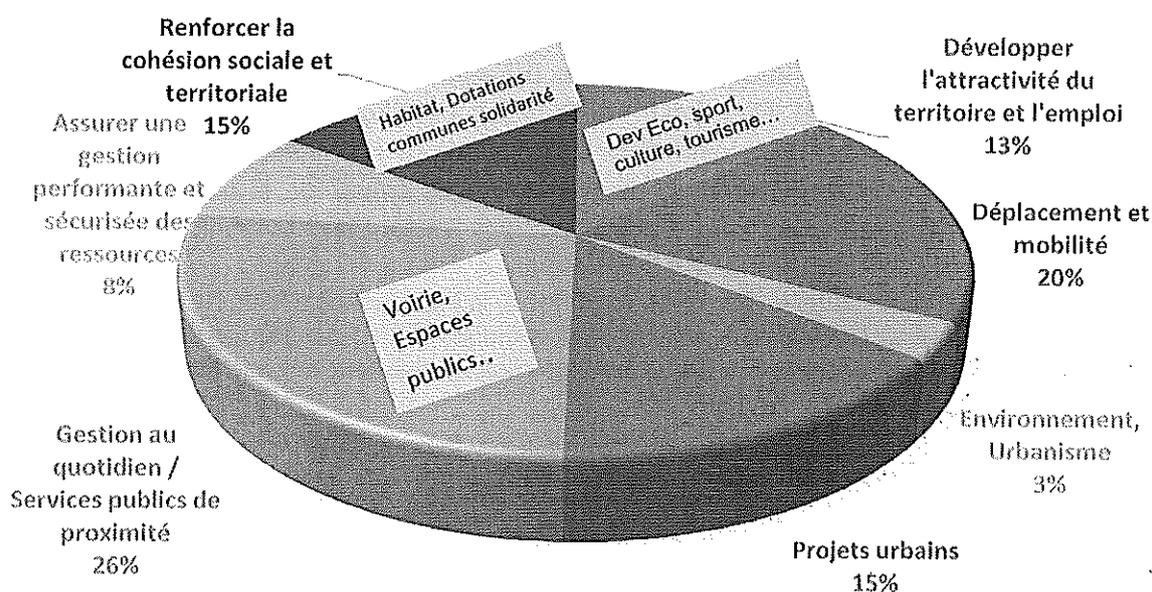
	2013	2014	2015	2016
Années	3,1	2,8	2,7	3,1

Compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute et d'un recours à l'emprunt modéré, l'ensemble des ratios financiers restent sains. La Métropole est ainsi bien armée pour faire face à la fois à ses investissements à venir et aux contraintes et incertitudes pesant sur les collectivités locales.

III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

➤ Généralités sur la prospective de la Métropole (hors Eau et Assainissement)

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux objectifs prioritaires dans les domaines du développement économique, l'industrie, le cadre de vie mais aussi répondre aux nécessités de conservation du patrimoine, aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagements d'équipements existants, et également pouvoir investir dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'assainissement (évolution des normes), de la mobilité, en matière de protection environnementale, d'accessibilité, de confort des usagers ou de transition énergétique. Mais la préservation de la situation financière de la Métropole n'est pas sans impact sur la définition de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Un travail de priorisation des projets d'investissements a été réalisé sur le 1^{er} semestre 2016 pour aboutir à un véritable projet métropolitain. L'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains permet de fixer un cadre stratégique et politique sur une période de long terme. Un montant plafond de 1,6 Md€ a été arrêté sur la période 2016 - 2025, afin de concilier la pérennité des grands équilibres de la collectivité avec les besoins d'évolution et de transformation du territoire métropolitain. Ainsi, la Métropole a élaboré un PPI en intégrant un volume calibré pour conserver une capacité de désendettement à 10 ans et a priorisé des investissements économes permettant de réduire les coûts de gestion ou de dégager des ressources à court et moyen terme. Les grands équilibres financiers sont maintenus mais se traduisent par une augmentation de la capacité de désendettement de la Métropole. De plus les différentes incertitudes concernant les recettes de l'Etat et les objectifs qu'il impose pourraient amplifier cette tendance.



➤ **Perspectives pour 2018 : Investissements et moyens d'actions de la Métropole**

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2015, la Métropole renforce l'attractivité de son territoire en facilitant l'implantation des entreprises ou en accompagnant les porteurs de projets, en offrant des infrastructures performantes ou du point de vue de ses habitants et usagers, en œuvrant pour des services urbains par la gestion et le développement du réseau des transports en commun, l'aménagement et l'entretien des voiries et un cadre de vie de qualité en proposant des équipements culturels et sportifs d'envergure, en fournissant une eau de qualité à un prix raisonnable, en offrant une politique de collecte des déchets ménagers respectueuse de l'environnement, en favorisant le développement écologique par la protection et la valorisation des espaces naturels tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Les orientations proposées pour le budget 2018 traduisent la poursuite de la mise en œuvre de ces grands axes, dans la continuité du budget 2017. La nature en ville sera un des axes majeurs de la politique d'investissement. Le maintien d'un haut niveau d'investissement doit contribuer au dynamisme du tissu économique du territoire de la Métropole et doit créer un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif doit s'accompagner par une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes.

Solidarité territoriale et soutien aux communes : une priorité

Malgré les nouvelles règles imposées par l'Etat, la Métropole sanctuarisera en 2018, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. Ainsi, la dotation de solidarité communautaire progressera de + de 3% en 2018. Elle passera de 14,3 M€ à 14,7 M€, du fait du mécanisme de compensation relatif à la TEOM. Une enveloppe supplémentaire pourra être mobilisée, une fois connue l'évolution des recettes.

Par ailleurs, conformément à la législation, l'attribution de compensation (AC) des communes membres sera impactée en 2018 à la suite de l'ajustement des transferts de 2015 et des décisions du Conseil de la Métropole : Aître Saint Maclou, CIDE, réseaux électriques, accessoires de voiries. Cette dotation reflète les transferts de charges entre les communes et la Métropole. Les montants sont fixés dans le cadre du travail de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges puis approuvés par les Conseils municipaux.

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC). La Métropole s'est engagée à abonder ce fonds de 12 millions d'euros sur 5 ans soit un montant total de 60 millions d'euros entre 2016 et 2020.

Ce fonds est réparti en 4 thématiques :

- Accessibilité ;
- Bâtiments communaux ;
- Espaces publics non métropolitains ;
- ANRU (PNRU2).

La répartition des enveloppes entre les communes sera basée sur les critères de la dotation de solidarité pour les thématiques hors ANRU. Ce fonds vise à la fois à soutenir les communes et les entreprises notamment du secteur de la construction et des travaux publics qui dépendent en grande partie des commandes communales.

Les enveloppes du FSIC et du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes seront reconduites à l'identiques pour 2018.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une nouvelle aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017. Des crédits pour des fonds de concours seront proposés à cet effet en section d'investissement dès 2018.

S'agissant des charges de centralité de la Ville de Rouen, le budget 2017 intègre déjà une prise en considération importante. Pour mémoire, un financement pérenne au bénéfice du budget de la ville de 2,77 M€ a été acté au titre du transfert des musées, de l'aide au conservatoire et de la création du service commun d'urbanisme. A ces montants s'ajoutent un correctif de près de 1,1 M€ au titre de la compensation des redevances parking due annuellement à la Ville.

Pour 2018, la Ville de Rouen et la Métropole ont engagé des réflexions pour le transfert du Théâtre des Arts et du soutien à l'Opéra, de l'école des Beaux-Arts et du complexe sportif Guy Boissière. Au regard notamment de la fréquentation de ces structures à fort rayonnement métropolitain, un abattement des recettes transférables permettrait une nouvelle prise en considération des charges de centralité de Rouen.

Développer l'attractivité du territoire et l'emploi

Développement économique, innovations

Les lois MAPTAM et NOTRe ont élargi les compétences économiques de la Métropole. Elle est aujourd'hui un interlocuteur reconnu dans l'écosystème du territoire. La montée en puissance de ses dispositifs d'aide aux entreprises – Dynamique Immobilier et Dynamique Location - le démontre. Son action s'inscrit par conséquent naturellement dans une logique de partenariat renforcé avec les acteurs économiques, gage d'une plus grande efficacité pour garantir la création, le maintien, et le développement d'activités et d'emplois, dans l'industrie comme dans les services.

Consolidation d'un lieu unique d'intelligence collective au service des entreprises

Les équipes de la direction du développement économique de la Métropole, de Rouen Normandy Invest et de la CCI Rouen Métropole regroupées provisoirement en un même lieu depuis mi-2017 seront rejointes par l'antenne rouennaise de l'Agence de Développement Normandie (ADN) dans le courant de l'année 2018. Ce projet, qui intègre une réflexion plus globale sur la complémentarité de l'action respective de chacun et sur la formalisation de nouvelles méthodes très intégrées de collaboration au service des entreprises sera pleinement opérationnel en 2018.

D'ores et déjà, ce travail collaboratif est engagé, à l'image de l'instruction concertée avec l'ADN des demandes d'aide financières des entreprises pour leurs projets d'investissement.

D'autres acteurs sont invités à rejoindre ce projet et notamment la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime avec laquelle la Métropole construit une convention de partenariat afin de consolider les connaissances et de renforcer les capacités d'action en direction d'un segment économique qui représente plus de 6 700 établissements et 20 000 actifs sur le territoire.

Coopération avec les écosystèmes métropolitains

Les filières, clusters et pôles de compétitivité- majoritairement composés d'acteurs privés, proposent de leur côté, de nombreux services aux entreprises et participent pleinement au développement économique local et à l'attractivité du territoire. La définition d'une stratégie commune avec chacun de ces acteurs économiques et le partage de projets à valeur ajoutée pour la Métropole, d'ores et déjà effectifs avec le cluster de l'industrie pharmaceutique par exemple, sont deux objectifs qui restent à concrétiser avec les filières logistique, automobile et aéronautique et avec les partenaires de la Normandy French Tech.

L'accompagnement de la création d'entreprises illustre parfaitement la complémentarité des missions et les nécessaires coopérations :

- Rouen Normandie Création, qui compte 61 entreprises en Pépinières, a conclu des accords avec l'incubateur Régional Normandie Incubation, depuis peu hébergé à Seine Biopolis 2 et avec Le Village By CA du Crédit Agricole pour faciliter les interactions et fluidifier le parcours des jeunes créateurs. Le premier projet d'incubateur spécifiquement dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, porté par l'ADRESS, s'intégrera dans le maillage local des incubateurs et accélérateurs du territoire. Il sera accompagné par la Métropole dans sa phase de montée en puissance, comme le sont d'autres structures au titre de sa politique de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.
- En outre, l'émergence d'une offre de locaux sur mesure proposée par des acteurs privés du territoire et encouragée par la Métropole, permettra d'accompagner la croissance rapide de jeunes entreprises aujourd'hui hébergées en pépinières et de libérer les espaces en vue d'accueillir de nouveaux projets entrepreneuriaux.
- La mise en œuvre de la stratégie en faveur du développement du secteur tertiaire sur le territoire est une autre illustration de ce travail de coopération entre acteurs. A l'image du travail collaboratif, associant acteurs publics et privés, engagé sur la rénovation et l'attractivité du quartier Saint-Sever retenu comme le premier quartier d'affaires de la Métropole avec ses 9 000 emplois.

Stratégie de Campus Métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité. La dynamique de campus, initiée par la Métropole avec le soutien de la Région au Madrillet autour des sciences de l'ingénieur, a vocation à s'étendre à d'autres campus du territoire en 2018. Le programme d'actions annuelles retenu au titre des conventions d'objectifs construites avec l'Université de Rouen, d'une part, avec la CESAR, d'autre part, vise à alimenter cette stratégie de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des futurs étudiants, des cadres et des entreprises.

Prospective et programmation de l'offre foncière économique

En complément des parcs d'activités en cours d'aménagement, et dans une logique d'optimisation et de requalification de l'espace existant, un travail d'identification de nouveaux fonciers à vocation économique en milieu diffus et d'analyse de leurs potentialités, engagé en 2017 sur une partie de la rive sud et sur le territoire Austreberthe - Cailly, se concrétisera en 2018 et pourra être étendu.

Cette action de repérage et d'expertise doit alimenter la réflexion sur la stratégie foncière de la Métropole et sur la programmation d'une offre foncière économique adaptée, définie en collaboration avec les principaux partenaires que sont RNA, RNI, la CCI et le GPMR.

Les zones d'activité économiques (ZAE)

Le foncier économique est au cœur de l'action de la Métropole pour le soutien au développement économique local. Ce champ d'action s'est accru avec le transfert au 1^{er} janvier 2015 de la trentaine de zones d'activités aménagées et gérées par les communes, les ZAE étant devenues une compétence de plein droit de la Métropole (la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires). L'aménagement de parcs d'activité attractifs, compétitifs, maillant l'ensemble du territoire, diversifiés de façon à répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs économiques présents, et des infrastructures économiques au sens large, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2018.

Certaines opérations d'aménagement et de commercialisation de zones d'activités sont confiées en concession ou en mandat à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA).

Dans un objectif de gestion économe et performante du foncier et d'amélioration de l'environnement sur le territoire, certaines zones sont aménagées grâce à la reconversion de friches. C'est le cas du vaste secteur Seine Sud, situé à Saint Etienne du Rouvray et Oissel, et projet stratégique par son ampleur, sa localisation et son accessibilité.

Au sein de ce secteur les démarches nécessaires à l'aménagement de la ZAE du Halage se poursuivent. Les négociations foncières avec la société Saint-Gobain, propriétaire du site, devraient aboutir fin 2017. Cette opération fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) depuis juillet 2016 et d'un arrêté de cessibilité depuis avril 2017, permettant la saisine du juge de l'expropriation à défaut d'accord amiable avec le propriétaire. Le dossier de réalisation sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain au premier trimestre 2018. La maîtrise d'œuvre a été désignée en juillet 2017. Elle finalisera les études de conception et engagera les travaux dès que l'acquisition des fonciers sera effective.

Toujours sur le secteur Seine Sud, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ZAE La Sablonnière valant mise en compatibilité du PLU de Oissel a été déposée en juin 2017. L'enquête publique devrait se dérouler fin 2017 en vue de l'obtention d'un arrêté d'utilité publique au 2^{ème} trimestre 2018. L'autorisation loi sur l'eau est également prévue au 2^{ème} trimestre 2018. Les négociations foncières se sont poursuivies en parallèle, en particulier avec la SNCF, qui détient environ 15 ha sur les 22 ha à aménager, et avec laquelle un accord pourrait intervenir fin 2017, début 2018. Sous réserve de la maîtrise des fonciers, les travaux de dépollution et d'aménagement sont programmés à partir du 2^{ème} trimestre 2018.

Le parc d'activité des Coutures est stratégiquement positionné le long de la RD7 à Cléon, au cœur d'un des pôles industriels les plus importants du territoire métropolitain, et notamment de l'usine Renault dont l'écosystème pourrait se développer. Le foncier y est déjà maîtrisé par la Métropole. En 2017 les études pré-opérationnelles pour l'aménagement de la partie Nord de cette ZAE se sont poursuivies : étude sur les énergies renouvelables, dépôt de l'étude d'impact et du dossier loi sur l'eau, concertation préalable. En 2018 il sera procédé à l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC et la mise en compatibilité du PLU de Cléon ainsi que la mise en concession à RNA de cette opération d'aménagement. L'étude de faisabilité du secteur « Sud » a été conclue en 2017. Dans l'immédiat, il a été décidé de ne pas engager les études pré-opérationnelles compte-tenu des contraintes du site. Ce projet est inscrit au contrat de Métropole et bénéficie d'une subvention de la Région.

Le projet du Moulin IV à Cléon, dont la réalisation est confiée à RNA, s'est poursuivi en 2017 avec l'obtention d'un permis d'aménager pour les fonciers maîtrisés, soit les ¾ de la zone. Une emprise de près de 1500 m² a été gelée suite à la découverte de vestiges archéologiques et des coûts de fouilles complémentaires qui déséquilibraient l'opération.

En 2018, les travaux de cette ZAE seront finalisés, permettant ainsi la commercialisation des fonciers et l'implantation d'entreprises.

L'aménagement de la ZAE Elisa Lemonnier (ex SIGRE) à Petit Quevilly a été confié à RNA. Le permis d'aménager et l'autorisation loi sur l'eau ont été obtenus en 2017. Les travaux de dépollution ont été engagés et s'achèveront en 2017. De nombreux prospects sont identifiés permettant d'envisager une commercialisation rapide.

S'agissant de la résorption d'anciennes friches, des études seront lancées en 2018 pour leur reconversion à court, moyen ou long terme en futures ZAE (Termapol le Trait, 3ème secteur Seine Sud, «espace du rail» à Sotteville ...). Les études pollutions nécessaires à la commercialisation de l'ancienne friche Euplet Lescure à Amfreville-la-Mivoie ont été engagées, en lien avec l'EPF Normandie, et se poursuivront en 2018.

Les participations de la Métropole sur l'exercice 2017 pour les ZAC Technopole du Madrillet, Aubette Martainville, et Plaine de la Ronce auprès de la SPL seront conformes aux CRAC.

Plusieurs parcs d'activité connaîtront une fin de commercialisation sur 2017 car tous les terrains auront été cédés (ZA les Pointes, La Prévotière II). La commercialisation du parc d'activités de La Hazaie au Trait sera favorisée par l'achèvement des travaux d'aménagement des voiries en 2017, qui renforceront l'attractivité de ce lotissement.

Au cœur de l'axe Seine, corridor de développement reliant la région-capitale à son débouché maritime, le territoire de la Métropole Rouen Normandie est une place forte industrielle et portuaire. Tout en favorisant la diversification de l'économie du territoire, la politique économique de la Métropole vise à poursuivre cette tradition d'excellence en accompagnant les mutations du secteur productif et industriel. Les principaux éléments de cette politique sont le partenariat stratégique avec le Grand port maritime de Rouen, l'aménagement de zones d'activités pour y accueillir de nouvelles entreprises, en contribuant notamment au renforcement des grandes concentrations économiques (de Cléon au Trait en passant par Oissel, Saint-Etienne-du Rouvray et Petit-Couronne), les efforts pour améliorer l'accessibilité du territoire (infrastructures) et le soutien à l'innovation, à la fois technologique et dans le domaine des services, qui est susceptible non seulement de faire émerger de nouvelles filières mais aussi de favoriser la transition et la compétitivité des activités industrielles existantes.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement industriel, la Métropole contribue également à la revitalisation du site « Petroplus », inscrit au Contrat de Plan Etat Région. Un concours financier de 1 500 000 € est ainsi prévu au profit du Grand Port Maritime afin de permettre le réaménagement et le renforcement des quais et terminaux portuaires situés au droit du site. Ce concours financier donnera lieu à un premier versement de 750 000 € en 2018.

Afin de développer les échanges économiques de manière réactive, l'activité de l'aéroport de Rouen Vallée de Seine se développe autour de la ligne régulière Rouen –Lyon avec 2 allers retours par jour. La ligne Rouen Lyon permet de nombreuses correspondances, sur la journée, en France et en Europe. L'ouverture d'autres lignes est à l'étude.

Compte tenu de l'amélioration de l'équilibre en exploitation, la participation de la Métropole pour l'exercice 2018 sera proposée en légère baisse.

Le Réseau Rouen Normandie Création

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. La surface totale du réseau Rouen Normandie Création est en forte croissance (+ 10 %) du fait de l'ajout de Seine BIOPOLIS 3. Le taux d'occupation total est stable par rapport à l'exercice 2016 (76 % au 15 septembre 2017). Le taux d'occupation dans la partie Hôtels d'entreprises atteint les 100 %. A ce jour, le réseau Rouen Normandie Seine Création accueille 179 entreprises. La facturation aux entreprises hébergées sera globalement stable entre 2017 et 2018. Seine Innopolis dégage pour la 2ème année un excédent en fonctionnement. Outre les actions qui ont été engagées pour l'accompagnement et le suivi des créateurs d'entreprises, des travaux sont prévus sur 2018, sur chaque site (isolation thermique, cloisonnement à la demande des entreprises....) afin d'améliorer l'intégration des entreprises.

Soutien à l'achat socialement responsable

La Métropole utilise la commande publique comme levier de l'insertion des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Elle permet concomitamment de développer des relations constructives avec les entreprises autour de démarches socialement responsables. La Métropole épaulé de nombreux acheteurs publics (communes, bailleurs sociaux, RNA, URSSAF). A fin 2017, plus de 180 marchés clausés générant plus d'1,2M€ de CA pour les structures d'insertion au bénéfice de 235 salariés sont aujourd'hui suivis par la Métropole. Les perspectives de mise en œuvre des opérations PNRU en 2018 devraient augmenter encore le nombre d'opérations et de bénéficiaires.

Culture, sports, loisirs, attractivité et développement touristique

Développement et promotion touristique du territoire

Les rendez-vous en France organisés en mars 2017 à Rouen par Rouen Normandie Tourisme et Congrès en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme, ont accueilli 900 tours opérateurs et journalistes. Ils ont permis de conforter l'offre touristique du territoire métropolitain auprès des professionnels : richesse patrimoniale du centre-ville de Rouen et des abbayes, offre muséale, circuits de randonnée, gastronomie, quais de la Seine ont été particulièrement remarqués laissant présager une augmentation de la fréquentation de la destination dès 2018.

L'objectif est par conséquent de poursuivre le travail de promotion et de mise en valeur des atouts et richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire en collaboration étroite avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès.

Le projet de valorisation de l'Aître Saint Maclou, conjuguant travaux de restauration du site dès 2018 et aménagement d'espaces dédiés aux métiers d'art et à une activité de petite restauration et d'expositions illustre parfaitement cette ambition.

S'agissant de la randonnée, l'offre de parcours sera complétée avec le début des travaux du Grand Tour de Rouen à VTT sur la base de l'expertise actuellement menée par le Département de Seine Maritime mais aussi avec les premiers aménagements de nouveaux services le long de l'itinéraire « La Seine à Vélo » qui seront menés en concertation avec la CASE dans le cadre du pôle métropolitain.

Rouen Normandie Tourisme et Congrès prévoit de son côté de renforcer son équipe d'accueil pour faire face à la demande - l'essor du nombre d'escales maritimes et fluviales par exemple est particulièrement notable - et améliorer la qualité de ses services aux visiteurs.

Réunion des musées métropolitains

Deux ans après le transfert des musées de la Ville de Rouen et du Département situés sur le territoire de la Métropole, l'année 2018 sera marquée par la poursuite du PPI musées, qui entre dans des phases très concrètes en particulier pour ses trois principaux volets.

Le projet d'un centre de conservation mutualisé à Déville-lès-Rouen est au stade de la programmation. Le cahier des charges pour l'étude de rénovation des fonctions d'accueil, d'accessibilité, et de climatologie au musée des Beaux-Arts a été élaboré. Le nouveau Projet scientifique et culturel (PSC) du futur musée Beauvoisine, fusionnant les Antiquités et le Muséum est rédigé et sera présenté lors de cette même séance. Par ailleurs les investissements se poursuivent sur l'ensemble des bâtiments (notamment au musée de la Céramique).

En matière de programmation, l'année 2018 sera marquée par trois grandes expositions *ABCDUCHAMP* au musée des Beaux-Arts (à l'occasion du 50^e anniversaire de la disparition de Marcel Duchamp), *Savants et croyants, les juifs d'Europe du Nord au Moyen Âge* au musée des Antiquités (en lien avec la restauration de la « Maison Sublime »), et *Cité jardins, Cités de demain* à la Fabrique des savoirs. D'autres expositions permettent de valoriser les collections (*Amériques* au Muséum, *Trésors de l'ombre* aux Beaux-Arts) ou d'accueillir l'art de notre temps (*Ann Veronica Janssen* en partenariat avec Le Shed, deux projets avec le FRAC *Résonances* et *Livres d'artistes*, et un travail avec les créateurs du territoire pour *La Ronde*, qui ouvre les huit musées à la culture contemporaine).

Le Temps des collections VI (nov. 2017 – mai 2018) s'étend à cinq établissements et permet d'accueillir, en partenariat avec le Musée d'Orsay, une saison Arts décoratifs consacrée à des figures majeures du décor moderne : Gallé, Guimard, Christofle, Thonet et le mouvement Arts & Crafts. La septième édition de ce rendez-vous animant les collections permettra aux huit musées d'aborder en novembre 2018 le thème « Mode, textile, vêtement ».

Enfin, les initiatives en faveur des publics se développent (avec par exemple *La Chambre de visiteurs* qui permet de choisir les œuvres dans les réserves) ainsi que des démarches transversales comme l'égalité Femmes-Hommes (mission diagnostic en cours) ou la formation commune des personnels (accueil et sécurité).

Valorisation du patrimoine

Avec « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international. Des crédits seront proposés en 2018 pour la réalisation des travaux (de voirie et d'accompagnement et des concessionnaires) qui se dérouleront sur les exercices 2018 et 2019.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Cœur de Métropole	35 325 000	774 649	3 012 330	19 099 400	12 438 621

Manifestations et équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe une politique visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

C'est ainsi que La Métropole a souhaité en 2017 accompagner le développement de Spring organisé par les 2 pôles consacrés au cirque en Normandie (le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg) en créant une déclinaison métropolitaine de ce festival dédié au cirque contemporain. Suite au succès de la première édition, il sera proposé de légèrement augmenter notre soutien en 2018 pour permettre de renforcer les partenariats étroits déjà engagés avec les communes et les acteurs culturels du territoire.

Les projections monumentales « Cathédrale de lumière » rentreront dans leur 6^{ème} année. Fort de son succès auprès des habitants et des touristes, ce rendez-vous estival aujourd'hui incontournable a été renforcé en 2017 par la création d'une programmation plus large en juillet et août, composée de spectacles, de visites et d'animations, et qui au regard de sa réussite sera poursuivie en 2018. La 8^{ème} édition des Visites d'ateliers d'artistes ponctuera la rentrée.

Dans le cadre du Label Villes et pays d'art d'histoire, la Métropole continuera à proposer des actions de connaissance, de valorisation et de médiation (visites, ateliers, éditions) autour de l'histoire du patrimoine et de l'architecture à l'échelle des 71 communes.

La participation financière aux équipements et manifestations emblématiques du territoire sera maintenue :

- aux établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et conservatoire via le versement d'une part de la DSC ; au Cirque Théâtre d'Elbeuf ; au 106 dédié aux musiques amplifiées ainsi que son festival Rush, qui remporte d'année en année un succès grandissant ; à la Régie des équipements culturels (Historial et Tour Jeanne d'Arc, Panorama XXL) qui proposera notamment, face au succès de l'escape game organisé au donjon une nouvelle thématique ; à l'Opéra Rouen Normandie ;
- aux festivals de Rouen Normandie du Livre Jeunesse, Viva Cité, Normandie Bulle et Terres de Paroles.

Il est également proposé de confirmer le soutien de la Métropole au festival Normandie Impressionniste dans son format renouvelé.

Les actions culturelles habituellement proposées seront plus particulièrement concentrées dans les petites communes et dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Politique sportive

La politique sportive de la Métropole vise plusieurs objectifs : atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs, accueillir des manifestations d'envergure nationale et internationale, contribuer au développement du sport pour tous les usagers.

Des crédits d'investissement seront proposés en 2018 pour participer aux travaux de rénovation de la patinoire de l'île Lacroix (sous maîtrise d'ouvrage ville de Rouen) ; pour participer aux travaux de mise en conformité du stade Mermoz (sous maîtrise d'ouvrage ville de Rouen) et pour poursuivre les travaux de réhabilitation et de modernisation déjà engagés en 2017 sur le stade Robert Diochon, propriété de la Métropole.

En fonctionnement, des crédits seront proposés pour accompagner les équipes de haut niveau des clubs sportifs du territoire, pour soutenir des manifestations métropolitaines, pour aider les associations sportives dans l'acquisition de matériels pour l'accueil de personnes en situation de handicap et pour participer aux événements inscrits dans la programmation événementielle du Kindarena.

Aménager le territoire durablement

Déplacements et mobilité durable

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements continue son évolution. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacement durables.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

L'investissement progressera en 2018, du fait de l'avancement du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord. Les crédits prévus serviront principalement aux travaux et aux dévoiements des réseaux et à la maîtrise d'œuvre des infrastructures.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Arc Nord Sud /T4	97 186 699	2 697 966	5 896 500	36 621 600	52 270 633

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2018 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : acquisition de matériels roulants (12 bus articulés, 3 bus standard, 2 bus électriques et participation à un projet de véhicule prototype à air comprimé), opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (réhabilitation des stations enterrées du métro, rénovation des rails et appareils de voie,...), poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des contrôleurs et modules sonores, traitement des points noirs sur le réseau des bus, reprise des séparateurs TEOR et enfin travaux de sécurisation réglementaire des traversées piétonnes du métro. Des dépenses seront également prévues pour améliorer les conditions d'exploitation de la régie des TAE.

Les investissements proposés pour 2018 concernent également la réalisation d'un aménagement cyclable sur l'ancienne voie ferrée entre Duclair et Le Trait (dont le prolongement vers Saint Pierre-de-Varengeville sera à l'étude), la requalification d'une partie de la RD 6015 à Maromme, les aménagements du pôle d'échange multimodal de la gare de Rouen rive droite. Le projet de passerelle pour modes doux reliant la rive droite à l'écoquartier Flaubert, liaison manquante entre les ponts Guillaume et Flaubert et pièce importante du maillage des déplacements du grand projet Seine Cité qui sera débattu avant de rentrer en phase plus opérationnelle.

De nombreuses études et des premières réalisations seront également mises en œuvre en 2018 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives sur les sujets suivants : schéma directeur des espaces publics et mobilités actives, stationnement des vélos, quartier expérimental, magistrale piétonne, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, logistique urbaine, plateforme MAAS (mobility as a service), co-voiturage, zone à circulation restreinte (ZCR),...

2018 verra également la poursuite de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, dans la continuité de la prise de la compétence en juin 2011 par la CREA (en anticipation des évolutions législatives) et du marché entamé en 2014 pour l'installation de ces infrastructures.

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de la mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée » : l'action de la Métropole dans ce domaine montera en puissance avec notamment la définition du programme pluriannuel de rénovation de l'ensemble des parkings gérés par la SPL stationnement. Des bornes d'accès au Pôle d'échanges du Mont-Riboudet seront par ailleurs mises en place.

L'année 2018 sera marquée par une innovation importante, à savoir la participation de la Métropole à l'expérimentation d'une offre de service de mobilité à la demande opérée par des véhicules électriques autonomes sur le domaine public, au Madrillet.

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Un premier diagnostic a été effectué pour prioriser les opérations les plus urgentes en terme de sécurité. Des crédits seront prévus sur 2018 notamment pour le pont des 4 mares à Sotteville les Rouen et le pont des Dames à Mont Saint Aignan. D'autres travaux seront également pris en compte pour des opérations de gros entretien. En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, il sera procédé à la sécurisation de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen.

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et de la circulation routières.

Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de la sécurité de tous les modes de déplacement par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours à feux.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan d'accidentologie sur son territoire et analyse chaque point d'accident en lien avec les Elus locaux pour renforcer la sécurité si besoin.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste de commandement et de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information en temps réel.

Urbanisme et planification

Dans la continuité de l'adoption de son SCoT, la Métropole a lancé dès 2015 l'élaboration du PLU intercommunal suite au transfert de la compétence. Cette démarche s'inscrit désormais dans le contexte plus global de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la Vallée de la Seine, ainsi que de la conférence des territoires, qui voit un approfondissement de la coopération entre la Métropole, son partenaire du pôle métropolitain l'agglomération Seine Eure, ainsi que les EPCI voisins, sur les enjeux de l'aménagement de ce bassin de vie et d'emploi, en lien étroit avec l'Agence d'urbanisme.

Les travaux sur le PLUi se sont poursuivis en 2017 avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu au Conseil Métropolitain de mars. Le chantier réglementaire a été engagé avec la co-construction en collaboration étroite avec les communes du zonage, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Une première version de zonage et de règlement devrait être transmise à chaque commune début 2018. Les actions de concertation publique et les outils de communication (ateliers, ballades, exposition, débats en ligne...) ont permis d'informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche et de recueillir leurs contributions. Les crédits engagés en 2017 ont permis de rémunérer l'AMO générale, les AMO techniques et juridiques et l'AMO concertation.

Des études complémentaires nécessaires au PLUi ont également été lancées en 2017 pour répondre à la problématique spécifique des risques, importante sur le territoire (inondations, ruissellement, cavités souterraines et falaises). Un marché a été attribué à la Chambre d'Agriculture pour élaborer le diagnostic agricole.

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite de l'élaboration et à l'exécution des marchés en cours, dans la perspective de l'arrêt du projet de PLUi à l'automne 2018.

Constitution de réserves foncières

La Métropole poursuit en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet métropolitain.

Le plafond d'encours autorisé dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF) conclu avec l'EPFN est de 24 000 000 € et génère une obligation annuelle de rachats égale à 10% de ce plafond, soit 2 400 000 €.

Le stock détenu dans le cadre du PAF, qui était de 14 500 000 € au 31 décembre 2016, devrait s'établir à environ 18 400 000 € fin 2017. Les 2/3 de ce stock concernent l'Eco-quartier Flaubert. La SPL Rouen Normandie Aménagement devrait procéder en 2018 aux premiers rachats de foncier auprès de l'EPF Normandie pour permettre l'aménagement du lot « B » de la ZAC de l'Ecoquartier.

Les acquisitions nouvelles susceptibles d'être réalisées en 2018 concernent principalement le projet Seine-sud et les ZAC du Halage et de la Sablonnière ainsi que d'autres acquisitions répondant à l'obligation de rachats du Programme d'Action Foncière contracté avec l'EPFN.

Grands projets urbains, aménagement

Avec Rouen Seine Cité, la Métropole porte en lien avec ses partenaires (au premier rang desquels la Ville de Rouen) un projet ambitieux, à plusieurs pôles, de reconfiguration du centre de la Métropole du XXIème siècle.

Comme pour les grands projets économiques, elle s'appuie dans ce domaine, en plus de ses propres compétences, sur la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA), à qui elle confie la réalisation et la gestion de ses opérations, à travers des mandats d'études ou de travaux ou des concessions d'aménagement.

L'année 2017 a été caractérisée par la poursuite de l'aménagement des quais bas rive gauche (presqu'île notamment) et l'entrée en phase opérationnelle de la ZAC de l'Eco-quartier Flaubert, avec le démarrage des travaux relatifs aux voiries anticipées des accès définitifs au pont Flaubert. L'année 2018 marquera une nouvelle étape dans la montée en puissance de ces travaux.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Eco Quartier Flaubert	220 000 000	31 175 136	4 957 828	8 092 240	175 774 796

L'aménagement des « voiries anticipées » doit en effet se poursuivre et les travaux de remblais seront engagés.

L'aménagement de l'îlot « B » Avenue Jean Rondeaux de la ZAC sera poursuivi, permettant la livraison d'un premier programme immobilier de l'ordre de 45 000 m² de plancher (bureaux, logements et services) à l'horizon 2019-2020.

Les travaux de restructuration du parking du Pôle multi-services destiné entre autres à l'approvisionnement des silos à grain, seront effectués en 2019, sous la maîtrise d'ouvrage du GPMR. La démolition du hangar 121 nécessaire à ces travaux, sera réalisée en 2018, par l'EPF Normandie. Dans le cadre du fonds friches. En application du partenariat foncier qui l'unit au GPMR, la Métropole prendra en charge financièrement ces travaux du pôle multi service, qui sont nécessaires au déploiement de l'Eco-quartier.

La deuxième phase d'aménagement des bords de Seine en aval du Pont Guillaume le Conquérant se concrétisera sur les Berges du Bassin aux bois dont les travaux démarreront au premier semestre 2018.

Les études relatives au quartier Saint-Sever – nouvelle gare, qui constitue le Pôle Est du projet Seine Cité, se poursuivront également en 2018.

Trait d'union des différentes polarités de Rouen Seine Cité, l'aménagement des Quais bas rive gauche s'est achevé comme prévu en 2017.

Autre projet majeur, le parc naturel urbain des Bruyères entrera en phase opérationnelle en 2018. La reconstitution de l'offre sportive s'est quant à elle poursuivie en 2017, avec la livraison d'un terrain à Rouen (Mermoz) et d'un terrain à Saint-Etienne-du-Rouvray. Deux terrains restent à ce jour à réaliser sur Rouen pour clore ce dispositif.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Parc Urbain des Bruyères -Parc du Champ Libre	22 839 005	643 588	764 779	2 426 813	19 003 825

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole.

La contribution globale de la Métropole est de 30 000 000 €. Son règlement s'échelonnera de 2018 à 2025 et un premier versement de 1 875 000 € est prévu en 2018.

Environnement

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. Les actions prévues en 2018 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci de l'innovation de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent d'un environnement préservé un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

Le nouveau programme d'actions de la Charte Agricole de Territoire pour la période 2018-2021 voté le 6 novembre, approfondit la dynamique engagée en 2012 afin de défendre une agriculture locale et durable pour le territoire et ses habitants. Il s'agit de fédérer l'ensemble des partenaires de l'agriculture et de l'alimentation et d'animer les différentes dynamiques locales sur le territoire de la Métropole mais également avec les territoires limitrophes dans le but de :

- Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire,
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau,
- Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Le soutien au secteur agricole local sera renforcé à la faveur du nouveau Plan stratégique à horizon 2025 du Marché d'intérêt national, qui est à la fois un acteur économique majeur et un outil de logistique urbaine et inter-régionale. Ce plan stratégique basé sur 4 axes permettra de renforcer la performance logistique et de conquérir un positionnement qualitatif et local pour devenir un acteur pivot de la filière des opérateurs des métiers de bouche tout en se diversifiant par l'accueil de nouveaux opérateurs (fleurs..). La mise en œuvre du plan stratégique au niveau de la logistique débutera sur 2018 par des travaux d'extension et la création d'une plateforme de marchandise. De plus, des travaux seront également prévus pour l'agrandissement de locaux dont les besoins sont nécessaires face à une croissance de l'activité du MIN.

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2016. En 2018 le déploiement des actions se poursuit, avec des crédits qui seront proposés notamment pour les travaux liés au site des Terres du Moulin à Vent (milieux silicicoles), le programme de restauration des pelouses calcicoles, ainsi que l'amélioration écologique des zones humides du marais du Trait, du Linoléum à Notre Dame-de-Bondeville et le programme mares.

Ces programmes seront financés par des subventions qui ont été obtenues auprès du FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2018.

En matière de politique forestière, la restructuration du parc animalier de la forêt de Roumare s'achèvera en 2018. Les dépenses seront affectées pour les actions en forêt domaniale. Il pourrait être proposé la création d'un concours d'œuvres monumentales en bois dont l'attractivité devrait amener en forêt de Roumare un nouveau public local, national voire international. Les dépenses de fonctionnement des maisons des forêts après plusieurs années de baisse se stabiliseront en 2018 bien que la fréquentation de ces équipements continue d'augmenter.

Mobilisation pour la COP 21 territoriale

La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Engagée depuis 2015 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), elle a mis en place un partenariat de 3 ans avec le World Wide Fund (WWF) avec pour objectifs :

- d'élaborer un PCAET ambitieux en s'inscrivant dans le programme « Réinventer les villes » animé par le WWF,
- de développer la mobilisation et susciter l'adhésion de tous les acteurs du territoire à l'élaboration et à la réussite du PCAET.

La Métropole a ainsi fait le choix d'être exemplaire à travers son PCAET non seulement sur les actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, mais bien au-delà, d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour y parvenir. C'est l'objet précis de la démarche dite de « COP21 locale » qui va vous être proposée.

Il s'agit d'accompagner les parties prenantes (entreprises et institutions, citoyens, communes, territoires limitrophes) vers leurs propres engagements pour le climat à l'horizon 2050, avec des objectifs intermédiaires mesurables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions, ainsi que des consommations énergétiques. L'ensemble des engagements des parties fera l'objet de l'Accord de Rouen sur le Climat signé fin 2018.

Il s'agit d'une co-construction basée sur le volontariat des parties prenantes et de leurs groupements (associations, fédérations, syndicats...). Des outils spécifiques seront en place en 2018 pour accompagner et favoriser cette démarche collective (Espace COP21, plateforme numérique...). Les directions concernées (éducation à l'environnement, développement économique, habitat, mobilité...) mettront également en œuvre des actions pour sensibiliser et obtenir une mobilisation générale autour des enjeux climatiques, assortie d'engagements concrets et mesurables.

Transition énergétique et qualité de l'Air

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Forte de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie pour la transition énergétique qui trouvera en 2018 son aboutissement dans l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial mis en perspective par la COP21 Rouen Normandie.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur ou de froid urbains, 2018 verra :

- Le démarrage de l'activité de la Régie d'énergie calorifique qui reprendra la gestion du réseau de chaleur « Vésuve », le réseau de chaleur de Petit-Quevilly et celui d'Elbeuf. Un budget annexe de la régie de chaleur sera créé au 1^{er} janvier 2018.
- Le renouvellement de la délégation de service public du réseau de chaleur urbain dit de Rouen Bihorel qu'il est prévu d'étendre à Bois-Guillaume et Darnétal.

En 2018, les dépenses de fonctionnement liées à ces réseaux de chaleur seront consacrées à la poursuite du contrôle des DSP non encore auditées. Les recettes de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux redevances des DSP chaleur.

Les dépenses d'investissement proposées concerneront principalement les études de création ou d'extension des réseaux de chaleur.

Concernant la distribution de l'électricité et de gaz, il est prévu la prise en charge des extensions électriques et des missions de contrôle des concessions. La Métropole percevra et reversera la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'air, outre le déploiement du programme « Ville respirable en cinq ans » concernant essentiellement les actions en faveur d'une mobilité durable, l'accent sera mis sur de nouvelles modalités de communication auprès de la population pour favoriser notamment en période de pics de pollution, les reports modaux vers les modes de transports doux et les pratiques vertueuses concernant les modes de chauffage polluant.

Services publics de proximité

Voirie, espaces publics

Cette compétence récente de la Métropole, est devenue un poste de dépenses important pour notre établissement et fait de la Métropole un des principaux opérateurs de réseaux sur son territoire, ce qui est de nature à améliorer la cohérence des interventions. La voirie, les espaces publics et l'éclairage public s'affirment donc comme un important service public assumé par la Métropole, avec des attentes fortes des habitants. Enjeu pour la vie quotidienne (amélioration de la sécurité et des aménités du cadre de vie), c'est aussi un enjeu économique (avec les dessertes et voiries des zones d'activité) et un levier important pour agir tant sur l'évolution des déplacements et des comportements en matière de mobilité.

Les dépenses d'investissement voirie sur l'exercice 2018 sont conformes aux PPI construit avec les Maires en conférences locales.

Dans l'objectif d'améliorer le patrimoine existant et de rechercher des économies en fonctionnement, la volonté de la Métropole en 2018 est de mettre l'accent sur la réhabilitation de notre éclairage public par différents biais :

- Un recensement de l'Éclairage Public afin de localiser notre matériel électrique et de mettre en place une politique locale d'équipement.
- La réduction de la consommation énergétique avec des renouvellements de matériel ou la pose d'éclairage à LEDS ; une réflexion à partager sur la mise en œuvre de modulations de l'intensité lumineuse à certaines heures ; un questionnement sur la densité des mâts d'éclairage public.

Collecte et traitement des déchets

La stratégie de rationalisation de la collecte et du traitement se poursuit, selon le programme prévu.

La réorganisation menée fin 2016 a permis de redistribuer les secteurs entre prestations et régie, de façon plus homogène. La densification des colonnes à verre et emballages, ainsi que la fin du porte à porte pour le verre ont été réalisés, avec le soutien financier d'Eco Emballages. L'objectif de l'année à venir est donc de généraliser le modèle de service, correspondant au besoin jugé majoritaire : un passage hebdomadaire en ordures ménagère et recyclables et végétaux, là où cette collecte est déjà pratiquée. Cela concerne encore 10 communes de la couronne de Rouen, 6 au Nord et 4 au Sud, qui définiront avec les services de la Métropole, les secteurs à maintenir deux fois par semaine, car ne disposant pas d'une capacité de stockage des déchets suffisante. Le changement devrait s'opérer en janvier 2019.

L'objectif prioritaire reste la « prévention du déchet », c'est-à-dire celui qu'on ne produit pas. Pour réduire la production de déchets, le projet Zéro Gaspillage Zéro Déchet, soutenu par l'ADEME, déclinera des actions concrètes, associant tous les acteurs, dans le but de créer des boucles locales vertueuses, selon le principe que le déchet pour l'un représente l'intrant de fabrication pour l'autre.

Un autre axe important de cette stratégie est la collecte de végétaux, qui constituent autant une ressource, qu'un déchet, selon ce que le particulier souhaite en faire. L'usage avait progressivement conduit à une production individuelle de végétaux, sans réelle limite. Un effort de sensibilisation va être engagé, afin que les usagers adoptent des pratiques, visant à maintenir les végétaux sur la parcelle et à réguler les pics de production. Il doit aboutir à une prise de conscience des habitants. Un signal pourrait leur être adressé en ce sens en supprimant la collecte mensuelle hivernale, en limitant la fréquence de la collecte et en travaillant, en lien étroit avec les communes et les habitants aux modalités permettant de réduire les volumes collectés. Cette évolution nécessaire fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation après un an de mise en œuvre.

Afin d'assurer un stockage plus intégré des déchets dans le tissu urbain, les colonnes enterrées vont continuer à être implantées en habitat collectif et dans les secteurs très denses.

Après avoir traité les cas les plus urgents, la résorption des points sensibles, recelant des manœuvres qui peuvent être encore plus sécurisées, s'organise, sous la forme de projets par communes.

Un règlement de collecte doit formaliser les règles d'utilisation du service et faciliter l'application des règles d'urbanisme et l'exercice du pouvoir de police, par les maires.

Enfin, des études sur la collecte du bio déchet, notamment des entreprises, et sur les modes de carburation des véhicules, seront menées.

Eau et Assainissement/ Incendie

La régie de l'eau et de l'assainissement conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580 millions d'euros sur la période 2017-2030 avec pour principaux objectifs :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie ;
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable ;
- Une gestion durable et équilibrée :
 - o Gestion du patrimoine (réseau, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté
 - o Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement du développement de la Métropole, et se programment en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructure de transport et de développements.

Les investissements 2018 en eau potable concerneront ainsi :

- Le renouvellement et redimensionnement des réseaux, en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructure nécessaires au développement de la Métropole
- Des travaux de sécurisation du traitement des sites de production du Haut Cailly et du Quevillon
- La poursuite d'équipement en compteurs radio et la fin du programme d'éradication des branchements en plomb
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs.
- Sur le plan des études, la réalisation d'une étude de schéma directeur sur le secteur de Duclair et la poursuite des études de modélisation et de recherches d'une ressource en eau à exploiter d'ici 2030.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Fiabilisation de l'alimentation en Eau potable	6 980 577	1 446 318	4 300 000	400 000	834 259

En matière d'assainissement en 2018, les principaux investissements concernent :

- La poursuite et la fin des travaux d'extension de la STEP Emeraude commencés en 2016,
- La réalisation de divers travaux liés au programme de réduction des rejets en milieu naturel dont la première phase du doublement de l'émissaire Emeraude en rive gauche et la réalisation d'un bassin de stockage à Cléon,
- Des travaux de réhabilitation et de renouvellement / redimensionnement de réseaux, notamment sur les projets de voirie ou d'infrastructure dont des travaux nécessaires sur le trajet du T4 (rive droite).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Pose d'un nouveau réseau en doublement de l'Emissaire d'alimentation de la STEP Emeraude	22 000 000	212 512	1 946 482	3 777 576	16 063 430
Extension de la station d'épuration Emeraude	38 140 000	8 228 164	8 915 380	10 150 000	10 846 456

Le financement du programme d'investissements 2017-2030 identifié dans le cadre du contrat passé avec l'Agence de l'Eau passe par la mobilisation adaptée des ressources propres de la Métropole et un accompagnement de l'Agence de l'Eau. Dans ces conditions, il est proposé de faire évoluer le prix de l'eau de 2,5 %, et la redevance assainissement de 4,5 % en 2018, avec un retour à 2,5 % au-delà.

La Métropole serait ainsi en mesure d'assumer les importants chantiers de la décennie à venir dans le respect de son engagement en faveur d'un « prix juste » de l'eau et de l'harmonisation progressive des tarifs.

Les actions en faveur de la protection et de la maîtrise de la ressource en eau potable seront poursuivies. La Métropole continuera à soutenir le SAGE et s'engage à travers sa politique d'aménagement et de développement du territoire à préserver les zones stratégiques pour une alimentation en eau de qualité. Les travaux de modernisation d'usines ou de réhabilitation du réseau d'eau potable participent également à la protection et à la préservation des milieux aquatiques et une ressource en eau potable de qualité.

Autres services d'intérêt collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la Métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés, à l'accessibilité, la numérotation et à la signalisation de ces points d'eau, la réalisation d'ouvrages, l'aménagement et les travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie. Elle est notamment responsable de leur bonne adéquation par rapport aux besoins de la défense incendie, et donc de la décision d'investir pour renouveler, rendre conforme ou installer de nouveaux dispositifs, que ce soit en terme de points d'eau que de modifications du réseau d'eau potable pour les alimenter.

L'année 2017 a vu l'approbation du règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie par le SDIS. Après quelques mois d'expérimentation, la Métropole participe au travail pour faire évoluer ce règlement afin de le rendre plus compatible avec les contraintes techniques et financières des collectivités avant de définir son schéma directeur qui permettra d'établir le programme d'investissements nécessaires sur le réseau d'eau.

Ces dépenses sont supportées par le budget principal. Sur 2018, pour faire face aux besoins courants, des crédits en fonctionnement seront prévus pour l'entretien du débit des hydrants et du fonctionnement des réserves d'eau, l'entretien et le renouvellement des hydrants et les redevances dues au GPMR pour occupation du domaine maritime du Port. En investissement, des crédits d'études seront proposés pour l'élaboration d'un schéma directeur DECI qui permettra de faire l'état des lieux et l'inventaire des solutions techniques afin de chiffrer les investissements à venir.

Outre cette étude, il est prévu des crédits pour le renouvellement des hydrants obsolètes, la création de réserves, l'aménagement des mares, le renforcement de canalisations.

Au regard de l'état des équipements transférés par les communes et de l'insuffisance des infrastructures au regard des exigences du nouveau règlement de DECI, il sera nécessaire de réaliser un rattrapage, à lisser dans le temps. En investissement, les crédits proposés, sont largement supérieurs aux crédits qui ont été transférés par les communes pour cette compétence. Ils seront en progression par rapport à 2017.

Concernant la construction d'un crématorium intercommunal, les crédits inscrits pour l'exercice 2017 portaient principalement sur la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre menées par le cabinet Babel Architectes, mandataire du groupement lauréat du concours.

Les crédits qui seront proposés pour 2018 concerneront la poursuite des études et le lancement des travaux.

Au-delà des impératifs d'accueil et de fonctionnalité de cet équipement, son intégration dans le site est recherchée par la sobriété visuelle de l'architecture retenue, par l'utilisation d'éléments naturels dans la construction ainsi que par la réalisation d'aménagements paysagers.

Le bâtiment sera en outre très exigeant sur un plan thermique et construit selon le standard européen du bâtiment passif.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Crédits de paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Restes à financer (CP Futurs)
Crématorium	5 530 000	158 747	213 004	1 620 000	3 538 249

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Avec un territoire contrasté, face à des difficultés sociales qui font courir des risques d'aggravation des inégalités territoriales, la Métropole doit poursuivre ses efforts pour devenir une Métropole encore plus inclusive, favorisant l'accès de toutes et tous à l'emploi, aux services publics, à la culture, ainsi que les multiples initiatives qui contribuent à tisser le lien social.

Logement

La politique du logement constitue un des principaux leviers dont dispose la Métropole Rouen Normandie au service de la solidarité. L'objectif est d'assurer un développement équilibré de l'offre de logements sur le territoire. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agréments au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat doivent permettre répondre à l'ensemble des besoins dans ce souci de rééquilibrage.

La Métropole Rouen Normandie poursuivra la politique d'amélioration du parc existant notamment centrée sur la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. La Métropole finalisera en 2018 l'élaboration du nouveau PLH 2018-2023, la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social, l'évolution de la convention d'équilibre territorial en convention intercommunale d'attribution pour répondre aux exigences de la loi Egalité Citoyenneté.

Gens du voyage

Des crédits seront réservés pour des travaux de gros entretien sur toutes les aires d'accueil des gens du voyage et pour les études et l'aménagement liés aux créations d'une aire de grand rassemblement et d'aires d'accueil sur les communes (de plus de 5 000 habitants) qui n'en possèdent pas encore.

Les recettes de la Métropole sont fortement impactées pour cette compétence par la suppression des recettes de fonctionnement du Département.

Solidarité

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale ces dernières années, avec notamment son rôle de coordination et d'animation du nouveau contrat de ville (2015-2020), s'est accélérée en 2017 avec le transfert du Département à la Métropole de la prévention spécialisée et de l'aide aux jeunes en difficulté (le Fonds d'aide aux jeunes). En 2018, le travail avec les six associations de prévention spécialisée et avec les trois Missions Locales qui interviennent sur notre territoire va s'intensifier pour renforcer la cohérence de nos politiques d'insertion, notamment en direction des jeunes.

Soutien à l'économie sociale et solidaire

La Métropole s'est engagée depuis des années à promouvoir l'achat durable, dans un premier temps dans le cadre de l'ingénierie d'insertion, puis progressivement sur l'ensemble de sa politique d'achat. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'achat durable constitue un levier stratégique pour promouvoir l'offre durable au sens économique du marché. Les interventions de la Métropole au service du développement d'une agriculture écoresponsable s'intensifient, comme il a pu l'être constaté à la lecture de la Charte Agricole et Alimentaire de Territoire pour la période 2018-2021, signe d'identification de la qualité et de l'origine, notamment issus de l'agriculture biologique.

L'engagement de la Métropole constituerait dans ce cadre d'action, à fournir une ingénierie technique et juridique pour l'élaboration et la passation des marchés publics à intervenir, en liaison avec le RANCOPER Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco responsable.

Ce réseau, créé en 2007 pour accompagner les acheteurs publics dans l'intégration de critères liés au développement durable dans leurs marchés, organise des formations, des rencontres techniques et constitue ainsi un lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retour d'expériences.

La Métropole, en sa qualité de membre du comité de pilotage du réseau aux côtés des services de l'Etat et de la Région, participe à l'élaboration d'un programme d'actions mutualisées dont celle précitée qui sera présentée à l'Assemblée Délibérante dans les semaines à venir. Sur l'exercice 2016, 28 donneurs d'ordre publics ou para-publics ont été accompagnés dans la mise en œuvre des clauses sociales, ce qui a permis l'insertion professionnelle de 267 demandeurs d'emplois et plus de 135.000 heures de travail (insertion durable en CDI ou CDD de plus de 6 mois pour 92 d'entre eux) 153 procédures ont été engagées en 2016, les clauses ou critères durables ont concerné sur le nombre de marchés attribués 67,69 % avec une clause environnementale, 45,64% avec une clause sociale, 28,72 % avec un critère de jugement des offres prenant en compte l'environnement. 1,54 % des marchés ont été attribués à des ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail).

La Métropole va poursuivre en 2018 son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), en application de ses compétences affirmées en matière de développement économique, suivant 5 axes : le développement de l'achat responsable (accompagnement des maîtres d'ouvrages, repérage et animation des acteurs de l'insertion ou de l'emploi des travailleurs handicapés), le soutien au développement des entreprises de l'ESS, l'adhésion à des réseaux d'acteurs de l'ESS et du développement durable (l'ADRESS, le RTS), le soutien à des actions en faveur de l'emploi et le développement d'actions économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux par le soutien à des forums emplois, organisation de cafés créations dans deux quartiers prioritaires de la politique de la Ville).

Pour 2018, la Métropole va intensifier l'animation du réseau des 14 EST –EA présents sur le territoire. Les rencontres de ce groupe de travail permettent de structurer des actions communes, de faire un point sur les sollicitations formulés via le site internet et sur les besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage accompagnés dans le cadre de l'ingénierie des clauses sociales. La poursuite de l'adhésion à l'ADRESS va permettre à la Métropole de mesurer les premiers résultats de l'incubateur. Cette adhésion permet également de participer à la gouvernance de l'association et de la mobiliser sur les projets centrés sur l'entrepreneuriat social.

Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la tranquillité publique.

La Métropole assure le pilotage stratégique et coordonne globalement la démarche, qui concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes, dont 3 sont intercommunaux, représentant plus de 46 000 habitants. La Métropole intervient principalement dans deux domaines :

- la cohésion sociale (réussite éducative, accès aux droits et promotion de la santé) ;
- le développement économique et l'emploi.

La Métropole est garante de la mise en œuvre du contrat de Ville dans un contexte dégradé avec la baisse des crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et la diminution du nombre de contrats aidés qui impactent fortement les associations et les communes.

Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray). Établi à l'échelle métropolitaine, le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain qui prendra fin en juillet 2018 précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets urbains d'ensemble et pertinents d'un point de vue opérationnel et financier. Ce protocole de préfiguration qui constitue la première phase de contractualisation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sera suivi par la signature d'une convention métropolitaine transversale sur ses compétences habitat, voirie espaces publics et économie. Des conventions pluriannuelles par quartier seront élaborées en lien avec les communes concernées. Par ailleurs la Métropole devra définir avec les communes concernées par des démolitions une charte intercommunale de relogement.

Egalité et lutte contre les discriminations

La Métropole poursuivra en 2018 la mise en œuvre des orientations du Plan Égalité (prise en compte de l'égalité femmes – hommes dans les supports de communication de la Métropole, développement de la production d'informations et analyse de données sexuées, intégration de l'égalité femme – homme dans les projets métropolitains...) avec la déclinaison d'un volet « égalité femmes – hommes » dans le contrat de ville.

Elle poursuivra aussi la mise en œuvre des orientations du Plan Territorial de lutte contre les Discriminations 2015 -2020 signé en 2016, qui constitue un volet obligatoire des contrats de Ville. Des priorisations d'objectifs seront proposées pour la programmation des actions 2018.

La Métropole est également active dans le domaine de la prise en compte du handicap : à travers un partenariat avec la Coordination Handicap Normandie (dans le cadre d'un conventionnement qui porte sur la prise en compte des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap dans les différents champs de compétence de la Métropole), en soutenant les manifestations organisées dans le cadre de la semaine en faveur de l'emploi des handicapés et en participant par des subventions à des actions en faveur du sport Handicap.

Insertion

Depuis 2010, la Métropole participe, en lieu et place des communes membres, au financement des 3 missions locales de notre territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales (2014-2016).

Pour 2018, il sera établi une convention pluriannuelle qui détermine les objectifs et les moyens alloués pour les trois prochaines années.

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce dispositif est relancé et renforcé pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi. Cinq actions ont été retenues par les financeurs du dispositif (soutien à l'élaboration du projet professionnel, aide à la stratégie et à la recherche de l'emploi, préparation à l'entretien de recrutement, accompagnement renforcé vers l'emploi, formation individuelles ou collectives des adhérents du PLIE).

Le budget prévisionnel 2018 des opérations spécifiques du PLIE reprend le financement des actions arrêtées par le Comité de Pilotage du PLIE et les crédits de la Métropole sont en relation avec les crédits du Fonds Social Européen et du Département et déterminés par le nombre de personnes accompagnées en 2018 et l'évolution de leur parcours. Ainsi, l'effectif annuel de bénéficiaires du PLIE accompagné en 2018 est estimé à 1 400 personnes (comme en 2017) contre 1 300 en 2016 et 1 140 en 2015. Le coût de prise en charge par personne en difficulté s'élève à 1 500 € pour la Métropole.

Relations internationales et Coopération décentralisée

La Métropole Rouen Normandie continuera par ailleurs de s'engager à l'international.

Ainsi, dans des actions de coopération décentralisée, elle maintient ses interventions pour l'accès aux services de première nécessité. Elle est engagée dans des programmes de coopération décentralisée à Madagascar et au Burkina-Faso, pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. En 2016, les aides au développement local se sont portées sur Madagascar, en soutien à des associations et communes métropolitaines et à des ONG, pour alimenter en eaux et équiper en assainissement des centres de santé, des écoles, des villages et quartiers urbains. En 2017, un collège a pu être construit et équipé au Burkina-Faso permettant la scolarisation dans le secondaire de jeunes filles et garçons.

Un volet pédagogique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement s'est ajouté aux actions, nouant des échanges entre des enfants et des enseignants de la Métropole et ceux des écoles des villes aidées notamment à Madagascar. Cette action a été lancée en 2017 en Afrique.

La dimension pluriannuelle des actions de coopération décentralisée est essentielle pour avoir plus d'impact auprès des populations locales, dans l'accès à l'eau, à l'assainissement mais aussi à la santé, à l'éducation et pour la préservation de l'environnement. La recherche d'une autonomisation pérenne des projets est poursuivie à travers leur volet maintenance et entretien, ainsi que par l'implication des habitants dans leur gestion.

Pour l'aide d'urgence, en 2016 la Métropole a abondé le fonds de solidarité des collectivités de Cités Unies France pour Haïti, partiellement détruite après le passage du cyclone Matthew. En 2017, elle a apporté une aide financière pour les Antilles, après les dévastations causées par l'ouragan Irma à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy avec le Secours Populaire Français.

Pour les relations internationales, la Métropole a poursuivi son engagement avec la Chine et la ville de Tianjin son partenaire. Avec son appui au Confucius Institute for Business de Rouen, centre d'apprentissage du chinois, de promotion des échanges culturels et de ressources pour le monde économique, elle contribue à la coordination des acteurs normands impliqués sur la Chine. Elle a accompagné la création en 2017 de formations franco-chinoises entre NEOMA Business School et l'université de Nankai à Tianjin. Le Confucius Institute a été reconnu en 2016 comme le meilleur dans le monde par le Hanban Ministère de l'Education chinois.

La Métropole a plus largement contribué à promouvoir les échanges internationaux en matière économique, portuaire, touristique, médicale et de recherche.

Ressources et moyens d'actions de la METROPOLE

Ressources de la Métropole

Fiscalité

Il est proposé que les taux de la fiscalité directe locale sur le territoire soient globalement maintenus en 2018 à leur niveau de 2017. Néanmoins, deux points sont à débattre sur un réajustement de la fiscalité concernant la CFE (contribution foncière des entreprises) et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Sur la CFE :

En matière de pression fiscale, la Métropole applique un taux bas à 25,30% avec une mise en réserve de taux de 0,29% par délibération du 29 mai 2017.

METROPOLES & AGGLOS	Taux de CFE (2016)
Toulouse	36,86%
Montpellier	36,58%
Bordeaux	35,06%
Lille	33,64%
Grenoble	31,09%
Nantes	30,53%
Nice	28,88%
Rennes	28,73%
Lyon	28,62%
Strasbourg	26,43%
Le Havre	25,69%
Rouen	25,30%
Angers	25,22%
Orléans	24,88%

Aussi, pour 2018, la question se pose d'utiliser soit notre réserve de taux, soit notre majoration spéciale (*selon les calculs des services de l'Etat en 2018 en fonction de notre profil fiscal*). Le produit de CFE est de 52,1 millions d'euros. Il pourrait être proposé de mobiliser un produit complémentaire d'environ 1,5 millions d'euros en 2018 (hors hausse de nos bases).

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est de 43,4 millions d'euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. En effet, le budget principal doit abonder ce budget par une contribution d'environ 15 millions d'euros.

Le taux « unique » de TEOM est de 8,06% soit un taux relativement bas comparé aux autres Métropoles et agglomérations.

METROPOLES AGGLOS	Taux de TEOM (2016)
Lille	16,88%
Le Havre	13,85%*
Montpellier	11,25%
Nice	10,90%
Strasbourg	10,41%
Toulouse	9,58%
Angers	9,08%
Orléans	8,73%
Bordeaux	8,39%
Grenoble	8,30%
Rouen	8,06%
Nantes	7,50%
Rennes	5,69%
Lyon	6,79%

(* : Pas de taux unique. Les taux vont de 4,44% pour 15 communes à 13,5% le Havre en passant par 9,26% pour St Adresse).

A noter que le taux de 8,06% est un taux unique en cours de lissage. En effet, tous les contribuables des communes de notre Métropole n'ont pas encore atteint ce taux. Jusqu'en 2020, le taux de TEOM est encore en lissage progressif sur les communes « des ex-communautés » du Trait/Yainville, de Caux-Austreberthe et d'Elbeuf.

Ainsi, la question est posée de l'opportunité ou non d'augmenter le taux de la TEOM en 2018. L'orientation proposée est de ne pas modifier le taux unique pour nos contribuables et de travailler en priorité à la réduction des dépenses et à la diminution des déchets produits.

Taxe d'habitation

Actuellement, la taxe d'habitation représente un produit fiscal de 47,4 M€. Le Gouvernement a annoncé l'exonération totale de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'horizon 2020. En 2018, une première tranche d'allègement devrait être mise en œuvre à hauteur de 30%.

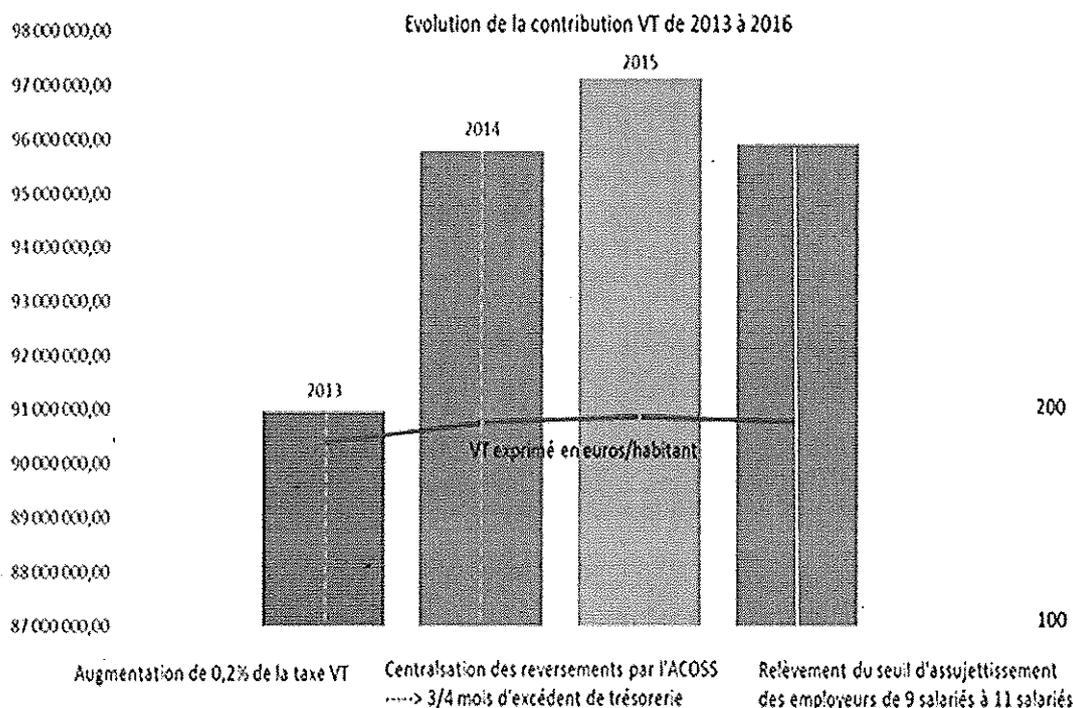
A ce stade, nous ne connaissons pas encore l'impact de cette exonération pour la Métropole. Néanmoins, cette exonération devrait se traduire par un dégrèvement à l'euro près pour les collectivités locales sur la base du taux voté en 2017.

Versement Transport

La contribution transport constitue une recette importante (47% budget Transport en 2016) intégralement consacrée au développement et à l'amélioration du réseau des transports publics. Cette taxe au taux de 2%, permet d'assurer et de développer un service de transports collectifs performant sur notre territoire.

Au cours des dernières années, la contribution transport connaissait un dynamisme constant (évolution de +6.7% entre 2013 et 2015). En 2016, une baisse de 1.25% a été constatée. Elle est directement imputable au relèvement du seuil d'assujettissement (11 salariés au 1er janvier 2016 contre 9 jusqu'au 31 décembre 2015). La compensation prévue par l'Etat n'a pas permis de combler intégralement l'écart.

Soit le graphique d'évolution :



Sur la base d'un raisonnement uniquement axé sur le réel recouvré (somme réellement versée par les employeurs compte tenu d'un décalage de versement), la tendance de la contribution transport reste toutefois positive entre 2015 et 2016 (+0.91%).

Plus pertinent, ce montant rend compte d'une réalité économique locale améliorée en 2016 :

- nombre de création d'emplois : +4.8% par rapport à 2015 ;
- masse salariale : +1.1% par rapport à 2015 ;
- défaillance d'entreprise : -5% par rapport à 2015 ;
- nombre de demandeurs d'emploi : -1.68% entre décembre 2015 et décembre 2016.

L'année 2017 devrait connaître une croissance similaire au niveau économique et ainsi permettre une légère progression du produit du Versement Transport (VT).

L'année 2018, avec une prévision de croissance de 1.7% au niveau national devrait être favorable à la contribution transport. Par contre, une récente jurisprudence au sujet des indus risque d'atténuer cet optimisme. Jusqu'à présent, les sommes indûment versées par les employeurs au titre du VT étaient remboursées par les Autorités Organisatrices de la Mobilité et inscrites sur une ligne de dépense (739) du Budget Transports. Or et en application de la décision de la Cour de Cassation du 15 juin 2017, les URSSAF sont désormais seules habilitées à restituer l'indu. Cette diminution est estimée à environ 500 000 Euros et sa maîtrise dépendra des moyens de contrôle réellement alloués par l'URSSAF.

Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La maîtrise continue des dépenses de fonctionnement est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

Concernant le parc immobilier, la restitution progressive de certains sites en location va produire des économies à court terme et optimiser la productivité par le regroupement des services. La fin de la location de l'immeuble Vauban va notamment permettre une économie substantielle avec une baisse des loyers et charges. De même la restitution des places de parking quai Gaston Boulet et de l'espace Info Energie (juin 2018) va générer une économie. La location d'une partie du PCC à partir du second semestre 2018 permettra de recouvrer des loyers supplémentaires.

Les services transversaux s'adaptent constamment aux évolutions de la Métropole afin d'optimiser leur organisation et réduire les coûts de fonctionnement.

Concernant la maintenance des bâtiments, l'objectif est d'augmenter progressivement la part des interventions préventives en se fondant sur des diagnostics systématiques permettant d'avoir une vision globale de l'état des bâtiments afin de pouvoir prioriser et programmer les travaux.

La politique énergétique doit permettre, compte tenu de la « raréfaction » des ressources, de maintenir le niveau de dépenses actuel. Les consommations globales doivent baisser et les achats d'énergies continueront à être optimisés par le travail sur les abonnements au regard des usages constatés sur les différents sites. Les opérations de grosses réparations sur le patrimoine bâti de la Métropole intégreront la mise en œuvre de systèmes énergétiquement performants (Norwich, ...)

Un travail d'optimisation sur le plan de l'Eclairage Public est en cours de mise en œuvre et devrait engendrer des économies significatives.

Le poste carburant est maîtrisé et se stabilise sur l'exercice 2018 malgré la prise en charge de l'ensemble des véhicules de voiries transférées du Département et des Communes.

Cette maîtrise s'explique par la rationalisation des déplacements, l'électrification continue du parc des véhicules légers, la réduction et la mutualisation de la flotte des véhicules de la Métropole et la mise en place d'un logiciel de gestion automatisé de véhicules en pool.

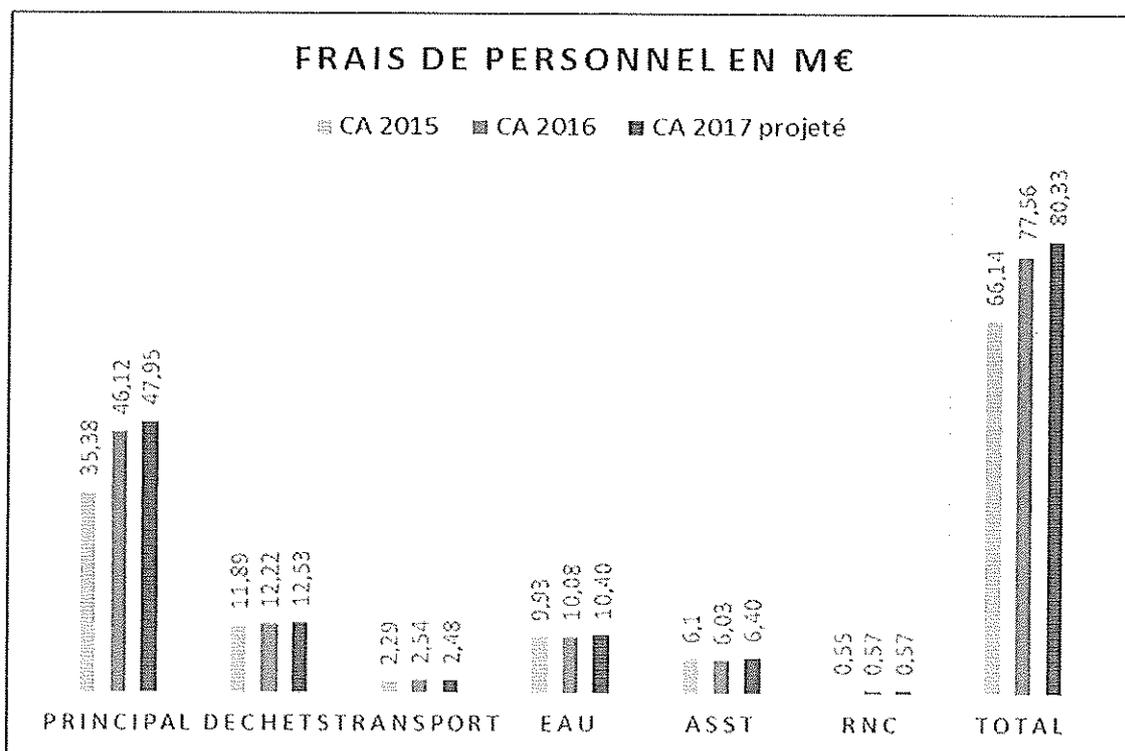
La politique d'impression mise en place depuis plusieurs années se poursuivra sur 2018 avec une gestion des impressions en libre-service des différentes directions, permettant de rediriger une partie des travaux vers l'atelier de reprographie. Ceci doit générer dans le temps des gains sur les autres moyens d'impressions. La création d'un atelier numérique centralisé au 108 permettra de poursuivre les efforts de mutualisation du service commun avec la Ville de Rouen.

Les frais d'affranchissement connaissent une baisse de 10 % suite à de nouvelles politiques telles que la dématérialisation constante des courriers et un choix d'affranchissement plus économique.

Des économies ont été réalisées sur 2017 dans le secteur de la maintenance grâce à de meilleures conditions de travail des agents, de la formation et une planification des travaux permettant de réaliser les travaux en interne. Cette procédure sera renforcée sur l'exercice 2018.

L'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information conduira à un bilan des moyens mis à disposition et des besoins des services afin de permettre l'adéquation la plus efficiente et économique des ressources informatiques, tout en permettant une stratégie de planification des chantiers de la transition numérique, vecteur d'amélioration du service et de gains de productivité.

Au plan général, la Métropole comptera au 31 décembre 2017, 1 716 emplois budgétaires permanents (avec 1 516 emplois publics et 200 emplois à statut privé au sein de la Régie de l'Eau) dont 1 649 pourvus (1 453 agents publics et 196 salariés privés). L'évolution des effectifs budgétaires permanents entre les 31 décembre 2016 et 2017 est de 1,4% du fait de l'adaptation du dimensionnement des services, notamment les services supports, aux évolutions de périmètre de la Métropole.



En 2018, afin de finaliser l'adaptation des services à ce nouveau périmètre, l'effectif évoluera notamment au niveau des musées, de la transition énergétique, de la défense incendie et de la mobilité ainsi que des services support et tendra vers une stabilisation à plus ou moins 1 750 emplois théoriques.

La masse salariale évoluera donc en 2018 d'environ 2,9 % de B.P. à B.P. Le ratio représentant la part des frais de personnel par rapport au budget global de fonctionnement devrait rester proche de 16 % alors qu'il s'établit à hauteur de 22 % pour les collectivités de strate comparable.

L'inscription totale à périmètre constant pour le chapitre 012 en net devrait être proche de 84,9 M€.

III – Dette

Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

A) Les conditions de taux d'intérêts

Sur le premier semestre 2017, l'évolution des taux long terme a été principalement gouvernée par les incertitudes politiques au sein de la Zone Euro. Les taux long terme ont connu une évolution en dent de scie sur la période, après une période haussière observée à partir de septembre 2016.

Notamment, les taux long terme ont été considérés comme valeurs refuges durant la période pré-élections françaises (crainte d'une victoire d'un candidat en faveur de la sortie de la France de la Zone Euro), le taux de swap 10 ans a reculé de 20pb sur la période mars/avril.

Suite à l'élection présidentielle, aux chiffres encourageants en Zone Euro et au discours de Mario Draghi le 28 juin se montrant optimiste envers la situation économique de la Zone Euro, les investisseurs se sont mis à anticiper une sortie plus rapide de la politique quantitative de la BCE. Le taux de swap 10 ans s'était alors envolé de 25 points base sur une période de 2 semaines.

Depuis le début de l'été, la BCE fait machine arrière ce qui alimente la baisse des taux long terme. Malgré la reprise économique, la BCE surveille l'inflation qui se trouve désormais pénalisée par l'appréciation de l'Euro. Cette hausse du cours de change représente une menace qui doit être suivie de près notamment pour mesurer son impact sur l'évolution de l'inflation. Par conséquent, l'ensemble des déclarations de la BCE depuis la mi-juillet permettent de corriger quasi intégralement la remontée des taux observés fin juin.

Du côté des indices monétaires, ils restent négatifs depuis que la BCE a baissé toute sa gamme de taux directeurs (et a notamment placé son taux de dépôt à un niveau négatif de -0,40%). La visibilité est bonne sur leur maintien à de bas niveaux.

B) Les conditions de financement

L'année 2016 a été propice pour les recherches de financement avec la baisse conjointe des marges offertes par les établissements et le recul notable des conditions de financement du marché bancaire. Au premier semestre 2017, les conditions de financement long terme restent très favorables, avec des niveaux de marges bancaires et de taux long terme qui se sont maintenus à des niveaux très compétitifs.

Sur le premier semestre 2017, des collectivités ont pu obtenir des taux de couverture de leur demande de financement très bons, cependant, certaines collectivités en situation difficile peuvent aussi rencontrer des difficultés pour trouver des financements long terme. Lors de sa consultation bancaire de fin d'année 2016, la Métropole a constaté un fort taux de couverture de ses besoins, ce qui montre un intérêt des banques pour répondre à ses demandes de financement.

La stratégie de gestion de dette de la Métropole de Rouen Normandie s'oriente principalement autour de 3 enjeux complémentaires :

- l'accès à des sources de financement diversifiées et compétitives ;
- l'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché ;
- l'atteinte de maturités adaptées au financement d'investissements structurants amortis sur de longues périodes.

La Métropole a rejoint en 2014 l'Agence France Locale (AFL). Elle a participé à la constitution des fonds propres de l'établissement par un apport en capital initial, dont le montant a été calculé par rapport à l'encours de dette de son budget principal.

La Métropole a bénéficié de conditions financières de l'AFL très performantes lors de ses récentes consultations. Cela constitue des opportunités à court terme, et un élément de sécurité en cas de nouvelle crise financière.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de ses besoins d'emprunt à venir, la Métropole étudie l'opportunité d'accéder au marché obligataire.

Retour sur le volume de l'encours de dette consolidé de la Métropole

Au 1^{er} janvier 2017 l'encours de dette tous budgets confondus de la Métropole s'établissait à 352,4 millions d'euros, en hausse de 18,6% par rapport au 1^{er} janvier 2016, compte tenu de :

- un volume de remboursement de dette de 39,4 millions d'euros en 2016,
- 64,7 millions d'euros de nouveaux financements consolidés en 2016 et l'intégration de 30 millions d'euros lié au transfert de dette départementale (compétence voirie).

Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2018

La Métropole a couvert une part importante de son besoin d'emprunt à travers la mobilisation en septembre 2017 de son enveloppe de 45M€ issue de la consultation de décembre 2016. Il s'agit du contrat AFL amortissable sur une durée de 20 ans.

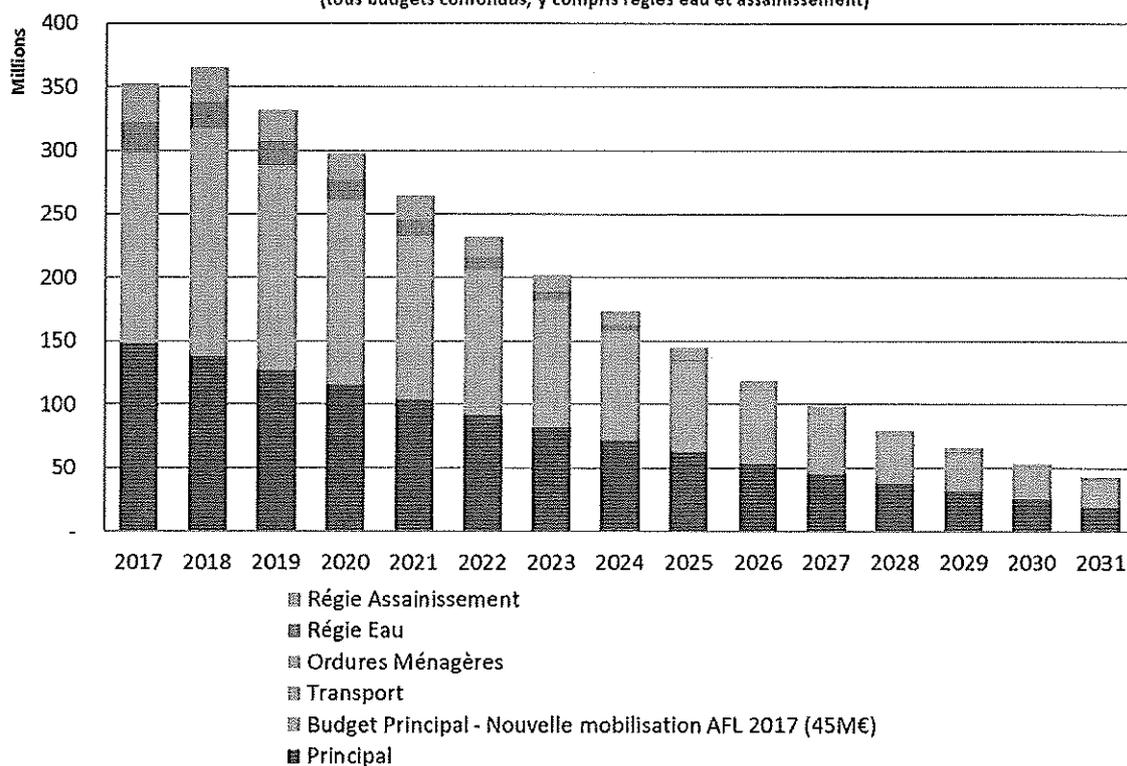
Ce financement est indexé sur le taux fixe performant de 1.41%. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 devrait s'établir à 365,6 millions d'euros.

Outre cette enveloppe de 45 M€, la Métropole va organiser d'ici la fin de l'exercice 2017, une recherche de financement pour un volume total de 45 millions d'euros :

Financement du budget Principal	10M€
Financement du budget Transport	10M€
Financement du budget Eau	15M€
Financement du rachat de l'emprunt du SMEDAR (réseau de chaleur)	10M€

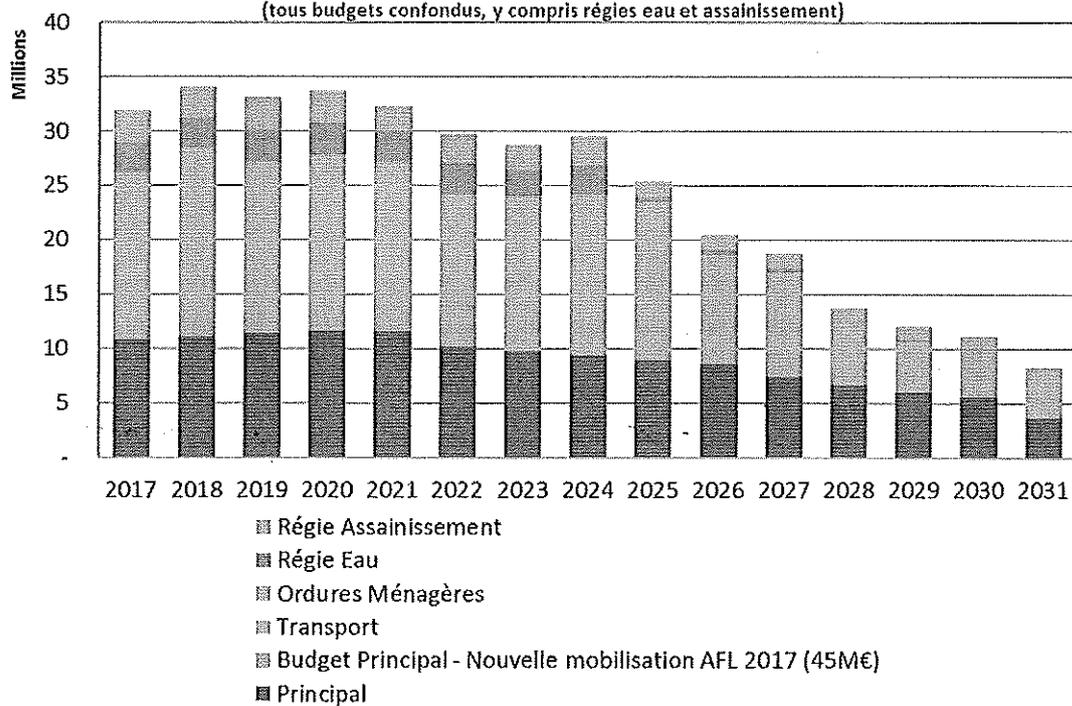
La Métropole recherche des financements souples, permettant une mobilisation jusqu'à la fin du premier semestre 2018. Ces financements permettront de couvrir les investissements de 2018 et de réaliser le cas échéant, un tirage en fin d'année 2017 si le besoin d'emprunt de la Métropole ressort supérieur à 45 M€.

Evolution du Capital restant dû au 01/01/2018
(tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement)



La Métropole rembourse assez rapidement son encours de dette. Au 1er janvier 2018, la durée de vie moyenne de l'encours sera de 7 ans selon les hypothèses retenues sur les nouveaux financements. Elle est plus courte que celle des métropoles et CU.

Evolution du Remboursement de la dette au 01/01/2018
(tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement)



Le coût moyen de la dette de la Métropole de Rouen Normandie ressort à 2,05 % sur l'exercice 2018, selon les anticipations de marché actuelles (tous budgets confondus), ce qui est en phase avec le coût moyen de la dette des Métropoles. Le niveau de sécurité de sa dette est supérieur à la moyenne avec un poids des taux fixes élevé.

L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité (12 % de l'encours) mais il est extrêmement performant, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles, dont le coût est nul.

Bien que la part de l'encours de dette à taux variable soit limitée, la Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. En effet, la Métropole a récemment réalisé une stratégie opportune de mobilisation de ses encours récents à taux fixe. Elle a ainsi pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. La Métropole bénéficie par ailleurs de la ressource la plus compétitive du marché : les fonds de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui permettent de réduire le coût de la part à taux fixe.

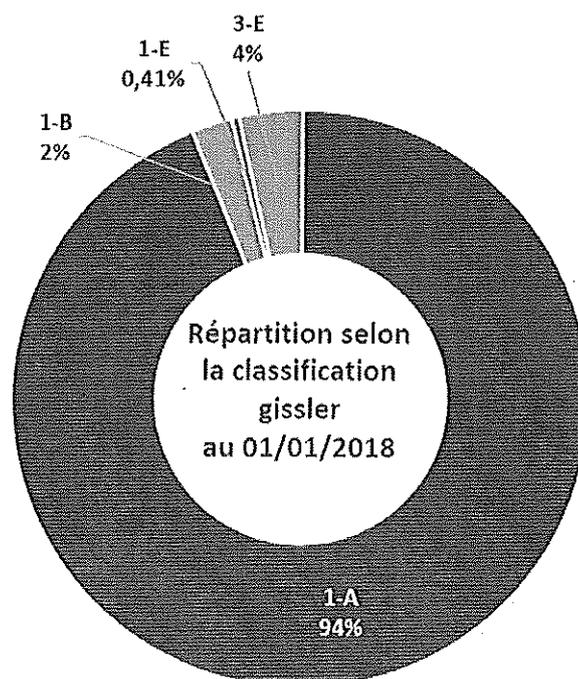
Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux au 1er janvier 2018 (tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement) :

	Encours au (en €)	01/01/2018 (en %)	Coût (en %)
Exposition Taux fixe	296 042 218,68	81%	2,05%
Exposition taux variable	46 729 774,39	13%	0,82%
Exposition Structurée	22 795 509,76	6%	4,45%
Total (consolidé)	365 567 502,83	100,0%	2,05%

Au 1^{er} janvier 2018, 94 % de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé dans la classification des risques de la Charte Gissler en A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole représentera 6% de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018. Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et E1 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme.

La Métropole possède un emprunt structuré, qui peut présenter un risque si la variation de l'écart de CMS 10 ans – 2 ans évolue du mauvais côté de la barrière. Il représente 3,4 % de l'encours de la dette.

Compte tenu du contexte économique et financier, le risque de l'emprunt est limité à court terme.



IV – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

Globalement, tous budgets confondus, le budget de la Métropole pourrait s'établir à environ 860 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2018 devraient être proches de 300 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

La CAF brute devrait s'établir à plus de 80 M€ en 2018 (tous budgets confondus). Il sera proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2018 ni sur les ménages, ni sur les entreprises : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part de taxe sur le foncier bâti par la Métropole. Cependant il pourra être proposé d'utiliser la réserve de taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou la majoration spéciale. Le taux unique de TEOM ne sera pas modifié.

Hors régie de l'eau et de l'assainissement, la CAF brute devra s'établir à au moins de 60 M€ au budget primitif 2018.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt. La capacité de désendettement globale pourrait être portée à environ 6 à 6,2 années au plus.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2018 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.

